



Assemblée générale

Soixante-dixième session

29^e séance plénièreLundi 12 octobre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 114 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

Note du Secrétaire général (A/70/388)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, dans sa résolution 48/218 B en date du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a décidé de créer un Bureau des services de contrôle interne placé sous l'autorité du Secrétaire général, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint.

Dans cette même résolution, l'Assemblée a aussi décidé que le Secrétaire général adjoint devrait être un expert dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de l'analyse et des investigations financières, de la gestion, du droit ou de l'administration publique. Ce haut fonctionnaire serait nommé par le Secrétaire général, à l'issue de consultations avec les États Membres et avec l'approbation de l'Assemblée générale. À cette fin, le Secrétaire général nommerait le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne en prenant dûment en considération le principe du roulement sur une base géographique et, ce faisant, suivre les dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 46/232 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 1992, par lequel l'Assemblée a décidé en

particulier que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés. Ce haut fonctionnaire serait nommé pour une période de cinq ans et ne pourrait être reconduit dans ses fonctions, et pourrait être révoqué de ses fonctions par le Secrétaire général sur proposition motivée et avec l'assentiment de l'Assemblée générale.

Au vu des dispositions de la résolution 48/218 B, le Secrétaire général propose de nommer M^{me} Heidi Mendoza, des Philippines, Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour une période de cinq ans allant du 15 novembre 2015 au 14 novembre 2020.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

M. Thöresson (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des cinq pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon propre pays, la Suède.

Les pays nordiques se félicitent vivement de la nomination de M^{me} Heidi Mendoza au poste de Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Nous la félicitons de son accession à ses nouvelles fonctions, et espérons travailler en étroite collaboration avec elle au cours des cinq prochaines années.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-30803(F)



Document adapté

Merci de recycler



Les pays nordiques attachent une grande importance aux fonctions de contrôle à l'ONU. Ce poste est essentiel pour l'ensemble du système des Nations Unies et pour les États Membres, car il permet de garantir l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilité de l'ONU. Or, ces derniers mois, nous étions inquiets de l'attention négative dont le Bureau des services de contrôle interne faisait l'objet en raison de la manière dont l'ONU a géré la situation en République centrafricaine. L'indépendance et la transparence sont des préalables à un contrôle efficace. L'indépendance opérationnelle du Bureau des services de contrôle interne est indispensable à la réalisation des nombreuses tâches importantes qui lui ont été confiées, de même qu'au rétablissement de la confiance parmi les États Membres quant au fait que le Bureau peut jouer un rôle dans la protection de l'intégrité de l'ONU et dans la promotion de la responsabilité de l'Organisation.

À la veille du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, et compte tenu du fait que plusieurs vastes initiatives de réforme porteuses de transformation sont à examiner, il ne faut pas sous-estimer l'importance du contrôle. Les pays nordiques sont convaincus que M^{me} Mendoza saura diriger le Bureau des services de contrôle interne de manière efficace et efficiente pendant cette période cruciale que traverse le système des Nations Unies, et elle peut compter sur leur plein appui à cet effet.

M^{me} Yparraguirre (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se félicitent de la nomination, par le Secrétaire général, de M^{me} Heidi Mendoza au poste de secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Nous tenons à remercier sincèrement les groupes régionaux d'avoir appuyé cette nomination et nous sommes heureux qu'elle ait été confirmée aujourd'hui par les États Membres. C'est un grand honneur pour les Philippines qu'une femme éminemment qualifiée venue du monde en développement ait été choisie pour occuper un poste clef à l'ONU. Nous sommes pleinement convaincus qu'elle satisfera aux plus hautes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité et poursuivra le travail de qualité accompli par son prédécesseur au Bureau des services de contrôle interne, M^{me} Carman Lapointe.

M^{me} Mendoza va quitter son poste de commissaire au sein de la Commission d'audit des Philippines où, depuis plus de 20 ans, elle exerçait ses fonctions dans les domaines des audits, des enquêtes, de l'examen des cas de fraude et de la bonne gouvernance. Grâce

à la grande expérience qu'elle a accumulée en tant que présidente du Comité d'audit du Conseil des normes du secteur public et auditrice externe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale du Travail, elle est parfaitement qualifiée pour assumer ces nouvelles hautes fonctions.

Ses qualifications et sa vaste expérience, associées à son souci de l'excellence et de l'intégrité, en font un choix plein de sagesse pour ce poste. Ces compétences sont indispensables à ce stade de l'histoire de l'ONU qui, tout en célébrant son soixante-dixième anniversaire, se lance dans la mise en oeuvre de son ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et dans des réformes portant sur divers domaines d'activités de l'ONU.

La bonne gouvernance, la primauté du droit et des institutions efficaces, responsables et transparentes au sein de l'ONU elle-même sont indispensables pour garantir que l'Organisation demeure un défenseur crédible de la lutte mondiale contre la corruption et atteigne ses nobles objectifs. Nous sommes pleinement convaincus que M^{me} Mendoza se montrera à la hauteur de ces défis en aidant le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités de contrôle des ressources matérielles et humaines de l'Organisation grâce à l'audit interne, au suivi, à l'inspection, à l'évaluation et aux enquêtes.

M^{me} Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis accueillent avec satisfaction la nomination de Heidi Mendoza en tant que prochaine Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne. Nous lui présentons nos chaleureuses félicitations et nous en profitons pour souligner l'importance du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et du rôle indépendant qui est le sien pour assurer une fonction critique de contrôle de l'ONU. Les États-Unis sont déterminés à veiller à la solidité du BSCI afin qu'il puisse effectuer des audits robustes et des enquêtes efficaces pour dénicher le gaspillage, la fraude et la corruption. Le Bureau doit être en mesure d'évaluer la performance des programmes clefs, ce qui permettra au Secrétariat et aux États Membres d'assurer une utilisation efficace des ressources. Nous attendons avec intérêt de travailler avec M^{me} Mendoza et de dialoguer avec les États Membres sur le renforcement du BSCI.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 114 i) de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Projet de résolution (A/70/416)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/2).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/70/357)

Lettres identiques datées du 17 juin 2015, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (A/70/95)

Le Président (*parle en anglais*) : Les opérations de paix sont au cœur de l'engagement mondial des Nations Unies. Elles comptent parmi les principales innovations qui, depuis la création de l'ONU, ont permis à l'Organisation de mieux s'acquitter de son mandat et contribué à la paix et à la sécurité de notre monde. Mais les opérations de paix, comme n'importe quel autre outil, doivent être affûtées en permanence. Compte tenu de l'évolution des défis et des menaces auxquels se heurtent la paix et la sécurité internationales, il est nécessaire que l'ONU renforce son rôle, ses capacités, son efficacité et, plus particulièrement, l'efficacité de ses opérations sur le terrain.

Le débat de ce jour est à la fois nécessaire et opportun. La dramatique crise mondiale des réfugiés et les autres crises humanitaires et de sécurité en cours illustrent à quel point les conflits d'aujourd'hui ont gagné en complexité. À la lumière de ces nouvelles réalités, nous devons passer en revue nos pratiques et nos

instruments, la manière dont nous abordons l'élaboration des politiques et les questions opérationnelles, et la manière dont nous réglons les problèmes budgétaires et de gestion. Je félicite donc le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de cet examen. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a procédé à des consultations rigoureuses, et ses travaux ont abouti à plusieurs recommandations concrètes. Par la suite, les États Membres ont reçu le rapport du Secrétaire général sur l'application de ces recommandations (A/70/357).

Après avoir examiné ces contributions importantes, il incombe désormais aux membres d'envisager comment cette initiative cruciale peut être transformée en mesures concrètes qui garantiront que les opérations de paix des Nations Unies sont en mesure de répondre comme il convient à l'évolution du monde. C'est là une occasion sans pareille et, à la fin du débat de ce jour, je reviendrai sur la question de savoir comment veiller à la clarté de la procédure pour les prochaines étapes. Il convient naturellement de rappeler que cet examen des opérations de paix des Nations Unies est complété par l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité. S'efforcer de veiller aux synergies et à la cohérence de ces trois examens favorisera une approche intégrée sur des questions qui sont, à l'évidence, liées. Les réalités sur le terrain, notamment les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, comme les épidémies, l'extrémisme violent et la prolifération, entre autres, sont des signes incontestables qu'une approche globale et plus intégrée de la paix et de la sécurité est nécessaire d'urgence. Les 10 et 11 mai 2016, je convoquerai un débat thématique de haut niveau afin de promouvoir les synergies générées par ces trois examens. La participation des États Membres et de toutes les parties prenantes aux préparatifs du présent débat, au débat lui-même et à la suite qui pourrait lui être donnée sera d'une importance cruciale. Nous avons tous intérêt à disposer dans l'ONU d'une organisation qui ait réellement les moyens de traduire les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies en réalités concrètes, et nous partageons la responsabilité de faire en sorte que cela se produise.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour lancer le débat.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de nous avoir conviés à ce débat particulièrement bien venu sur la façon optimale de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Au cours des dernières années, nous avons tous vu s'accroître notre inquiétude au sujet des difficultés grandissantes auxquelles se heurtent les opérations de paix des Nations Unies, aussi bien les opérations de maintien de la paix que les missions politiques spéciales. Il y a un an aujourd'hui, j'ai confié à un groupe indépendant de haut niveau le soin d'étudier nos opérations de paix et de proposer des moyens de faire face à ces problèmes. Eu égard à sa grande expérience, à l'échelon aussi bien national que du système des Nations Unies, le Président José Ramos-Horta, du Timor-Leste, était la personne la mieux à même de diriger cet effort. M^{me} Ameerah Haq, qui exerce les fonctions de Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et de Vice-Présidente du Groupe, est également très familière des réalités auxquelles doit faire face l'ONU sur le terrain. Je suis très heureux qu'ils soient tous deux parmi nous aujourd'hui. La tâche était ambitieuse et le calendrier bref, mais le Groupe a présenté son rapport, qui a pour titre « Rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (voir A/70/95). Ce rapport, aussi sage qu'audacieux, rend compte des résultats des consultations que le Groupe a tenues avec les diverses parties prenantes de toutes les régions du monde. Je remercie le Groupe des services exceptionnels qu'il a ainsi rendus au nom de tous ceux qui, dans le monde, vivent sous la menace ou au milieu des réalités d'un conflit.

Le mois dernier, j'ai présenté aux États Membres mon rapport sur l'application des recommandations du Groupe (A/70/357). Il traduit mon ferme appui aux recommandations du Groupe et recense les domaines dans lesquels j'estime que nous pouvons aller de l'avant sans plus tarder. Mon rapport recommande que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité examinent un certain nombre de recommandations importantes à l'intention des États Membres, auxquelles je souscris pleinement. Il laisse délibérément certaines propositions d'ordre structurel à mon successeur, mais j'appuie sans réserve la nécessité de les examiner sérieusement.

Les opérations de paix des Nations Unies sont un instrument mondial. Les adapter aux objectifs visés est une responsabilité collective. J'espère que la journée d'aujourd'hui marquera le début d'un premier effort concerté en vue de renforcer un ensemble d'outils essentiels, au moment où le besoin s'en fait le plus sentir. L'adoption historique, le mois dernier, des objectifs de développement durable met en relief une vérité établie de longue date : il ne peut y avoir de paix sans développement, de développement sans paix, et l'un et l'autre ne vont pas sans respect des droits de l'homme.

Les raisons de renouveler l'investissement dans les opérations de paix des Nations Unies sont claires et urgentes. Nous vivons une période de turbulences mondiales. Le nombre de conflits de grande envergure a triplé depuis 2008. Plus de 60 millions de personnes ont été déplacées de force, soit le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. L'extrémisme violent est en progression. Je souscris pleinement à l'appel que fait le Groupe afin que soit mis l'accent sur la politique, les populations et les partenariats. Les opérations de paix des Nations Unies constituent des outils politiques. Elles ont pour objet de rechercher et de soutenir un règlement politique négocié. Elles ne peuvent se substituer à une stratégie politique bien définie pour mettre un terme au conflit. Elles ne doivent pas non plus être utilisées pour donner l'impression d'agir, ou se voir confier des mandats sans les moyens de s'en acquitter. Les opérations de paix doivent être utilisées de façon responsable. Les opérations de paix des Nations Unies doivent être jugées à l'aune de leurs effets sur les populations. Elles doivent faire tous les efforts possibles pour protéger les civils et défendre les droits des personnes en situation de conflit. Et elles ne doivent jamais abuser de cette confiance.

L'ONU ne peut pas, à elle seule, relever les défis d'aujourd'hui. Nous devons renforcer les partenariats pour répondre à la complexité croissante des conflits. Dans mon rapport sur l'application des recommandations formulées, j'ai présenté un programme d'action en vue de traduire ces priorités en mesures concrètes au cours des 18 mois à venir.

Premièrement, nous devons faire en sorte que l'action de prévention et de médiation soit au cœur des efforts que nous déployons pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Une intervention rapide permet de sauver des vies et de l'argent. Des mesures efficaces de prévention et de médiation permettent, en outre, de maintenir la politique au premier plan. Alors

que s'accroît le nombre de pertes humaines et que les besoins et les coûts humanitaires augmentent de façon spectaculaire, j'appelle à un programme concerté de prévention qui fasse un plus grand usage de toute la panoplie des outils disponibles, y compris mes bons offices.

Deuxièmement, nous devons changer notre manière de planifier et de conduire les opérations de paix des Nations Unies. Nous devons devenir plus prompts et plus prestes à limiter la propagation de la violence et à saisir les occasions de résoudre un conflit. Nous devons nous éloigner des solutions toutes faites pour privilégier des démarches plus ciblées permettant d'adapter les mandats en fonction de la spécificité de la demande sur le terrain. Il nous faut une compréhension commune des tâches en jeu, de façon à renforcer la coordination entre le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents ou du personnel de police. Et il nous faut œuvrer main dans la main avec les acteurs nationaux et les populations locales. Nous avons également besoin de personnel en tenue et de personnel civil qui puisse être déployé rapidement et travailler efficacement dans des conditions difficiles. Nous devons veiller à ce que les procédures administratives soient systématiquement conçues et articulées de manière à appuyer les missions dans un contexte mouvant. Je remercie les États Membres qui se sont volontairement engagés, au Sommet sur le maintien de la paix organisé le 28 septembre, à affecter à ces missions des ressources aussi rares que précieuses. C'est un pas en avant important pour donner aux opérations de paix des Nations Unies les moyens d'agir aujourd'hui et demain.

Le personnel des Nations Unies, aussi bien civil qu'en tenue, doit toujours respecter les normes de conduite les plus élevées et être tenu de rendre des comptes lorsqu'il ne le fait pas. Il est honteux que cela n'ait pas toujours été le cas. Nous devons œuvrer de concert pour éliminer le fléau de l'exploitation sexuelle et des sévices sexuels, qui ternissent la réputation de l'ONU et nuisent à la contribution de tant de femmes et d'hommes courageux. Nous devons également faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la sûreté et la sécurité de notre personnel. Ces femmes et ces hommes courageux travaillent souvent dans des conditions difficiles et dangereuses pour contribuer à créer un monde meilleur. Nous devons faire l'impossible pour assurer leur sécurité.

Troisièmement, nous devons renforcer et multiplier les partenariats. Les opérations de paix

efficaces sont celles dans lesquelles une multiplicité d'acteurs – organismes des Nations Unies, pays fournissant des contingents et du personnel de police, organisations régionales, pays d'accueil et autres – unissent leurs efforts pour tirer parti de leurs points forts respectifs. Chaque partenariat sera distinct, pour correspondre à la stratégie d'ensemble comme aux demandes spécifiques.

Dans le cadre de nos partenariats avec les organisations régionales, nous nous efforcerons de privilégier les dispositifs permanents afin de mener des consultations à un stade précoce et d'intervenir rapidement, y compris les dispositions transitoires. L'Union africaine porte un fardeau de plus en plus lourd, tout comme plusieurs autres organisations sous-régionales du continent. Il est temps de faire passer les liens entre l'ONU et l'Union africaine à un stade supérieur, notamment par le biais du financement prévisible et durable des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine. Nous devons également approfondir nos liens avec l'Union européenne et les autres organisations susceptibles d'apporter une contribution.

Les opérations de paix des Nations Unies sont un outil essentiel, mais elles ne sont pas le seul outil international. Je me félicite des examens intergouvernementaux en cours portant sur la consolidation de la paix et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Mon rapport s'est inspiré de ces examens et a mis en exergue les liens qui existent entre eux. Nous pouvons faire encore beaucoup plus à l'appui de la paix et pour aider les sociétés sortant d'un conflit à éviter de retomber dans des conflits violents. En dépit des progrès importants réalisés dans la promotion du programme « les femmes et la paix et la sécurité », nous n'avons pas encore fait assez pour faire participer les femmes aux processus de paix et aux autres processus de prise de décisions.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en mai 2016, est un autre élément du tableau. Il sera l'occasion de renforcer notre action collective en vue de sauver des vies et de prévenir et atténuer les souffrances. Ensemble, ces efforts peuvent nous permettre de réformer les instruments dont dispose l'ONU.

Ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion de réformer les opérations de paix des Nations Unies de manière exhaustive. La dernière initiative importante

de ce genre remonte à 15 ans. Pourtant, nous savons tous à quel point le monde a changé depuis lors. Nous devons agir de toute urgence et collectivement et ne pas attendre que des crises ou des tragédies nous obligent à procéder à des réformes, comme cela a été le cas par le passé. Je suis prêt à travailler en collaboration avec les États Membres dans les mois à venir.

Je remercie les membres de leur présence ici aujourd'hui. Nos actes doivent être plus éloquents que nos paroles dans l'intérêt des peuples qui, de par le monde, comptent sur notre exemple et notre appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

M. Halfaoui (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale de cette initiative, le Secrétaire général de la présentation de son rapport (A/70/357) et le Président et les membres du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de leur rapport exhaustif (voir A/70/95).

Le Mouvement des pays non alignés, qui représente 90 % des pays fournisseurs de contingents, a une position claire et bien connue sur tous les aspects du maintien de la paix, sur laquelle je ne reviendrai pas ici. Mon intervention va porter essentiellement sur les points suivants.

Le Mouvement estime qu'il faut étudier attentivement le rapport du Groupe de haut niveau et le rapport du Secrétaire général, car ils nous donnent l'occasion d'examiner tous les aspects essentiels des opérations de paix.

Sur le plan de la procédure, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la formulation de concepts, de politiques et de stratégies doit s'inscrire dans le cadre d'un processus intergouvernemental et que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est la seule entité chargée de l'élaboration des politiques en matière de maintien de la paix. Par conséquent, toutes les recommandations relatives au maintien de la paix doivent être adressées au Comité spécial. À cet égard, les recommandations relatives aux missions politiques spéciales doivent être adressées à la Quatrième Commission, et celles qui ont des incidences financières doivent être adressées à la Cinquième Commission.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que le Mouvement des pays non alignés suit le processus d'examen de près et de manière constructive, en collaboration avec le Secrétariat et les organes compétents de l'ONU. Toutefois, pour assurer des échanges fructueux entre toutes les parties prenantes, la transparence, la clarté et le partage de l'information revêtent une importance capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'ancien Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldavie et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (A/70/357), qui brosse un tableau utile et complet de la situation actuelle des opérations de paix et des défis que nous devons collectivement relever. Nous saluons le travail accompli par le Secrétariat et le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, sous la direction du Président Ramos-Horta. C'est avec plaisir que je l'accueille ici aujourd'hui, ainsi que les membres du Groupe indépendant de haut niveau. Nous nous félicitons également de la démarche consultative qui a caractérisé ce processus.

En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'Assemblée générale s'est mis d'accord sur un cadre de développement dont l'objectif, à terme, est de contribuer à la stabilité mondiale. La corrélation entre sécurité et développement est incontestable. Nous nous félicitons de ce que le Programme 2030 contienne l'objectif de développement durable 16 relatif aux sociétés pacifiques. Le lien entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme revêt la plus haute importance dans l'optique d'une stabilité à long terme, et par conséquent, l'on ne saurait dissocier le Programme 2030, qui est un programme mondial, du programme mondial en matière de paix et de sécurité.

Le contexte de sécurité à l'échelle mondiale a radicalement changé au cours des dernières années. Le rapport du Secrétaire général met en exergue les défis

à relever. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'un véritable partenariat mondial, comme le Secrétaire général vient de le souligner. Nous sommes heureux d'annoncer que l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ont établi précisément un tel partenariat. Tout récemment, nous avons conjointement recensé les domaines prioritaires dans lesquels nous devons renforcer le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en matière de maintien de la paix et de gestion des crises jusqu'en 2018.

Dans le même temps, nous nous félicitons des possibilités offertes par l'examen du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies. Le statu quo ne peut pas perdurer. Avec la publication imminente des résultats de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le lancement des négociations intergouvernementales sur le dispositif de consolidation de la paix, nous disposons maintenant des trois éléments de base dont nous avons besoin pour améliorer l'efficacité de l'ONU dans le contexte actuel de sécurité à l'échelle mondiale. Les examens en cours doivent aboutir à des résultats ambitieux et proposer des mesures concrètes pour améliorer l'efficacité de notre action. Aucune réforme ne doit être entreprise indépendamment des autres. Nos efforts à venir doivent reposer sur le souci d'assurer la cohérence, la synergie et la complémentarité de ces différents examens.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies. Ce rapport reprend et expose plus en détail bon nombre de propositions formulées par le Groupe indépendant de haut niveau. Les principales questions soulevées par l'Union européenne et ses États membres ont été prises en compte dans le rapport du Secrétaire général, comme la nécessité de garantir la cohérence, d'harmoniser les efforts en faveur du développement et de la sécurité, de recourir à toute la panoplie des interventions, de faire de la protection des civils une priorité, de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes et de mieux définir et plus clairement les mandats et les dispositions de transition. Je voudrais aborder en détail certains de ces aspects.

Premièrement, nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle il faut utiliser toute la panoplie des opérations de paix dans le cadre d'une échelle continue d'interventions. Nous engageons tout le personnel, au

sein du Secrétariat, à travailler en collaboration afin de garantir la cohérence de son action.

Deuxièmement, même les opérations de paix les plus efficaces ne peuvent pas se substituer aux processus politiques. Nous devons donner la priorité à la prévention et à la médiation, au plein usage des bons offices du Secrétaire général, au déploiement rapide des missions politiques spéciales des Nations Unies, à la consolidation de la paix par les Nations Unies aux niveaux bilatéral et régional et aux outils de médiation et de diplomatie publique. Cela permettra de démontrer que le système international a à cœur de réduire les effets des conflits armés. De même, il faut s'attacher à renforcer les efforts de consolidation de la paix tout au long de ce processus, et veiller à synchroniser l'action de consolidation de la paix avec l'action de maintien de la paix. Il faut mettre à disposition les ressources nécessaires pour assurer l'efficacité d'ensemble des activités de consolidation de la paix.

Troisièmement, la protection des civils et la prévention des atrocités criminelles doivent être au cœur du mandat de toutes les opérations de paix. Nous nous félicitons de l'accent qui a été mis sur des rapports qui comportent une évaluation régulière des incidences de la mission sur le plan politique et en termes de protection, et indiquent dans quelle mesure elle dispose des moyens nécessaires pour exécuter le mandat de protection qu'elle a reçu et précisent l'appui politique et pratique supplémentaire dont elle aurait besoin.

De surcroît, les populations protégées ne doivent pas devenir des victimes de ceux qui sont censés les protéger. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité et sur ses efforts visant à renforcer la capacité du système de prendre des mesures rapides et résolues en cas d'exploitation et de sévices sexuels.

La prise en main locale est un facteur important en matière de protection des civils. Nous saluons l'idée consistant à instaurer des stratégies et des directives à l'échelle des missions pour nouer des contacts avec les populations locales. De même, la corruption doit être reconnue comme un facteur de conflits et d'instabilité.

Quatrièmement, nous sommes déterminés à œuvrer en faveur des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, à la fois sur le plan interne et dans le cadre des relations avec les pays tiers. L'accent mis sur la transversalisation de la problématique

hommes-femmes dans le contexte des missions est bienvenu, tout comme la volonté de renforcer les compétences des missions dans ce domaine.

Cinquièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent être dotées de mandats clairs, cohérents et réalisables qui englobent une solide composante droits de l'homme. Les ressources nécessaires à la conduite des opérations de paix, notamment les missions politiques spéciales, doivent être mobilisées pour leur permettre d'accomplir les tâches qui leur sont confiées. Les opérations doivent faire le meilleur usage possible de leurs ressources humaines, politiques et financières.

Nous avons à cœur de mieux comprendre les avantages de la proposition du Secrétaire général visant à ce que les capacités spécifiquement affectées à la protection des enfants et à la question de la violence sexuelle liée aux conflits cessent d'exister en tant qu'entités à part dans le cadre des opérations de paix pour être intégrées à la composante droits de l'homme des missions. L'Union européenne attache une grande importance à ces mandats de protection spécifiques, et l'évolution de la structure des missions ne doit pas en limiter la capacité de protéger efficacement les femmes et les enfants dans les situations de conflit armé.

Eu égard aux contextes complexes et dangereux dans lesquels opèrent ces missions, nous tenons à souligner l'importance que revêtent l'information et le renseignement aux fins de la mise en œuvre des mandats et de la protection du personnel. Nous appuyons les efforts que déploie l'ONU pour continuer de renforcer ces capacités dans le contexte des missions actuelles et futures.

Enfin, nous nous félicitons de la référence faite au renforcement des partenariats mondiaux et régionaux. Comme cela a déjà été souligné, nos deux organisations ont récemment décidé de coopérer plus étroitement sur des questions d'intérêt commun, qui vont de la réaction rapide à la nécessité de faciliter la contribution des pays membres de l'Union européenne aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en passant par la réforme du secteur de la sécurité, l'appui mutuel et le renforcement de l'échange d'informations.

Nous menons également des missions et des opérations d'appui aux objectifs et aux activités de maintien de la paix de l'ONU dans le monde entier. Actuellement, 17 missions de crise de l'Union européenne sont déployées, dont six sont des missions militaires et 11 sont des missions civiles. Elles permettent de

répartir le fardeau et d'appuyer les activités de l'ONU, notamment au Mali, en République centrafricaine, en Somalie et en République démocratique du Congo, ainsi que dans les Balkans.

Nous demeurons également déterminés à appuyer pleinement les efforts déployés par l'Afrique pour gérer sa propre sécurité. Je souligne ce fait en réponse aux observations faites par le Secrétaire général dans son exposé. L'Union européenne a décidé d'augmenter le financement de sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de 750 millions d'euros à 900 millions pour la période 2014-2016.

Le rôle des organisations régionales dans le cadre des interventions dirigées par l'ONU pourrait être mieux défini, qu'il s'agisse de faciliter le déploiement rapide s'il est nécessaire, de venir en complément des opérations des Nations Unies ou d'effectuer des déploiements pour combler des déficits de capacités.

Pour terminer, je réitère notre attachement à un ordre mondial solide et à une ONU efficace. Plus que jamais, l'Europe est prête à jouer son rôle. Ces mots, à savoir que l'Europe est prête à jouer son rôle, sont probablement les derniers que j'ai l'honneur de prononcer en ma qualité de Chef de la délégation de l'Union européenne à l'Assemblée, et je suis très heureux que ce soient précisément ceux-là.

M. Koroma (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole pour prononcer une déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique apprécie au plus haut point le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95). Et c'est bien compréhensible, étant donné qu'une grande partie des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déroulent en Afrique. C'est pour cette raison que l'Afrique prend très au sérieux le travail du Groupe de haut niveau. Nous saluons les efforts considérables déployés par le Groupe dans le cadre des consultations avec les États Membres, les organes régionaux et sous-régionaux et d'autres parties prenantes. La position africaine commune sur l'examen des opérations de paix des Nations Unies a été adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union européenne à sa cinq cent-deuxième séance, le 29 avril, durant laquelle l'Afrique en tant que région a défini sa position sur les travaux du Groupe.

Après examen du rapport du Groupe de haut niveau, nous tenons à souligner qu'il offre une perspective globale en ce qui concerne les aspects stratégiques et opérationnels des opérations de paix. À cet égard, nous approuvons les quatre changements stratégiques recensés dans le rapport comme nécessaires pour permettre à la communauté internationale de s'adapter à l'évolution de la nature des conflits, à savoir la nécessité d'engager une démarche politique, la nécessité d'envisager les opérations de paix comme un continuum englobant une série d'options allant de la nomination d'envoyés spéciaux au déploiement d'opérations de maintien de la paix, la nécessité de créer des partenariats avec les organisations régionales pour exploiter pleinement les avantages comparés de chaque organisation et la nécessité d'adopter une démarche attentive aux conditions de terrain et centrée sur la population.

Nous remercions sincèrement le Groupe de haut niveau d'avoir pris en considération un grand nombre des vues exprimées dans la position africaine commune, qui a été transmise à l'ONU pour examen par le Groupe dans le contexte de l'élaboration de son rapport.

Nous tenons en particulier à souligner, premièrement, que les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix – consentement, impartialité et usage limité de la force – demeurent pertinents mais doivent être interprétés avec souplesse face aux problèmes nouveaux et naissants dans le domaine du maintien de la paix.

Deuxièmement, la prévention des conflits et la médiation doivent se voir accorder une importance primordiale; d'où la primauté des solutions politiques.

Troisièmement, les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales devront être au coeur des opérations du futur pour permettre de surmonter certains des problèmes rencontrés par l'ONU. La base législative des partenariats est à trouver dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, le partenariat stratégique noué avec l'Union africaine doit servir de modèle dans le cadre des relations entre l'ONU et les organisations régionales en général.

Enfin, cinquièmement, eu égard à la lenteur du déploiement des forces sur le terrain, l'ONU doit tenir compte des capacités qu'est en train de développer l'Union africaine pour accélérer le déploiement des opérations de maintien de la paix.

Nous appuyons les principes qui doivent sous-tendre ce partenariat, à savoir la prise de décisions sur la base de consultations, la répartition des tâches sur la base des avantages comparés, l'analyse, la planification, l'évaluation et le suivi communs, une action intégrée tout au long du cycle des conflits, notamment en matière de prévention et de transparence, la responsabilité et le respect des normes internationales, conformément aux principes approuvés dans la position africaine commune et d'autres documents se référant au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous apprécions particulièrement que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ait redonné vie aux recommandations du rapport Prodi (voir A/63/666), intitulé « Rapport du Groupe d'experts Union Africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine », en ce qui concerne le financement des opérations de paix de l'Union africaine sous mandat du Conseil de sécurité.

Nous convenons que la recommandation du Groupe de haut niveau d'utiliser les contributions statutaires des États Membres, au cas par cas, y compris pour le recouvrement des coûts induits par le déploiement du personnel en uniforme, constitue un pas significatif. Aussi demandons-nous instamment que la proposition soit approuvée par les organes de décision de l'ONU, et nous nous tenons prêts à donner suite à la recommandation avec les organes et les commissions concernés ainsi que les parties intéressées au sein des Nations Unies.

Nous prenons par ailleurs acte du rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies: application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357). Nous sommes prêts à travailler avec le Secrétariat sur la façon de mettre en œuvre les importantes recommandations faites par le Groupe de haut niveau, y compris les enseignements tirés du passage des opérations de paix de l'Union africaine à des opérations de paix des Nations Unies en République centrafricaine et au Mali.

Nous prenons particulièrement note des recommandations suivantes. Il s'agit premièrement de la réalisation d'un examen des enseignements tirés afin de passer en revue et d'évaluer les différents mécanismes disponibles pour renforcer la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, il s'agit de la définition conjointe des critères spécifiques à un contexte qui pourraient être utilisés pour déterminer les conditions dans lesquelles la transition peut avoir lieu, en fonction des besoins du pays et de la situation sur le terrain. Troisièmement, il s'agit de la mise au point d'une panoplie créative et souple en matière de transition, qui incarnerait une vision commune, sur laquelle l'Union africaine et l'ONU se fonderaient, lorsqu'il y a lieu, pour appuyer de futurs processus de transition.

Nous remercions de nouveau le Secrétaire général d'avoir eu la sagesse de mettre sur pied ce groupe de haut niveau et de l'avoir doté du mandat requis.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les pays du groupe CANZ.

Nous remercions le Secrétaire général de son évaluation franche des forces et faiblesses du dispositif des opérations de paix des Nations Unies. Je voudrais aussi saluer la présence du Président Ramos-Horta, de M^{me} Ameerah Haq et d'autres membres du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et les remercier de leur excellent travail.

Comme le rapport sur l'examen des opérations de maintien de la paix (voir A/70/95) l'indique clairement, la nature des conflits dans le monde a changé. Les opérations de paix des Nations Unies opèrent dans des environnements de plus en plus difficiles et doivent s'adapter pour relever ces nouveaux défis, la protection des civils devant rester la première de leurs priorités. Les pays du groupe CANZ sont d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que les opérations de paix devraient toujours être conçues et déployées dans le but de parvenir à une solution politique. Des approches globales dans lesquelles sont utilisés tous les instruments de prévention et de règlement dont disposent l'ONU sont nécessaires si nous voulons parvenir à des solutions politiques et instaurer une paix durable. Le dernier Sommet sur le maintien de la paix a permis de placer un accent qui faisait cruellement défaut sur le renforcement des capacités des opérations de paix des Nations Unies, et de nouveaux engagements ont été pris en conséquence.

Les pays du groupe CANZ appuient les initiatives prises au niveau du Secrétariat, dont le Secrétaire général a fait mention aujourd'hui, pour améliorer

concrètement la performance des opérations de paix des Nations Unies. Les pays du groupe CANZ sont en faveur d'une meilleure génération des forces stratégiques et d'un renforcement des capacités, d'une amélioration de la planification opérationnelle et stratégique, d'une meilleure évaluation et gestion des instruments de sûreté et de sécurité, d'une police des Nations Unies renforcée et de l'utilisation des nouvelles technologies aux fins d'une exécution efficace du mandat. Les pays du groupe CANZ encouragent le Secrétariat à continuer de s'employer à améliorer la formation et la performance des contingents en menant des actions mesurables, fondées sur les effets et axées sur les résultats.

Dans l'esprit du rapport du Groupe indépendant de haut niveau, nous sommes aussi en faveur de systèmes, d'approches et de structures renforcés au sein du Secrétariat pour qu'il puisse prêter une plus grande attention à l'aspect opérationnel lors de la préparation des opérations de paix et mieux appuyer le fonctionnement sur le terrain. Nous pensons que la participation des femmes aux opérations de paix contribue grandement à de meilleurs résultats et au succès des missions. Aussi appuyons-nous fermement l'action menée pour encourager la participation des femmes à la paix et à la sécurité, et en particulier à la conclusion de cessez-le-feu, aux négociations de paix, au règlement des conflits et à la surveillance de la paix. La participation des femmes doit être au cœur de tous les processus, et ne pas servir qu'à régler des questions relatives aux femmes. L'efficacité opérationnelle sera renforcée par la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen, tel l'appel à mener des analyses des risques propres au personnel féminin tout au long des processus de planification d'une mission, d'élaboration et de mise en œuvre des mandats et d'examen et de retrait des missions. Les pays du groupe CANZ encouragent aussi le Secrétariat à continuer d'aller de l'avant dans sa mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro énergique, transparente et responsable pour ce qui est de l'exploitation et des abus sexuels.

Les États Membres jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'examen. À cette fin, nous devons tous participer de façon constructive aux forums de négociation des Nations Unies, notamment aux négociations à la Quatrième et Cinquième Commissions et au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin de traduire ces recommandations dans les faits. Comme d'autres l'ont indiqué, les examens parallèles

des opérations de paix des Nations Unies, du dispositif de consolidation de la paix et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité donnent l'occasion de procéder à un vaste changement porteur de transformation dans l'action que mène l'ONU dans les États fragiles ou en proie à un conflit. Les pays du groupe CANZ appellent à une démarche cohérente et intégrée s'agissant de la mise en œuvre des examens et des initiatives déjà en cours, ainsi que le Secrétaire général le souligne dans son rapport sur l'examen des opérations de paix (A/70/357), et nous attendons avec intérêt le débat thématique de haut niveau que le Président doit organiser en mai.

Nous avons tous fourni un appui substantiel au cours de l'examen des opérations de paix. Il importe maintenant que les États Membres formulent rapidement et collectivement une vision claire de ce que nous voulons atteindre. Plus que jamais, nous devons veiller à ce que notre action soit le reflet d'une compréhension réaliste et contemporaine des opérations de paix des Nations Unies et des défis en constante évolution rencontrés sur le terrain pour venir en aide à ceux qui ont le plus besoin de nous.

M. Kandeel (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe aux déclarations faites par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique. Nous remercions le Président d'avoir organisé cet important débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357). Nous remercions le Secrétaire général de son initiative de créer un Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et nous prenons note du rapport du Groupe (voir A/70/95) et de ses recommandations.

Nous pensons que nous avons là une occasion de définir une vision commune du maintien de la paix et de créer un mécanisme de coordination efficace entre les grandes parties prenantes du maintien de la paix, notamment les acteurs régionaux et les pays fournisseurs de contingents. Puisque que nous réfléchissons à l'avenir du maintien de la paix, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, il est essentiel de mettre une nouvelle fois l'accent sur les trois grands piliers du maintien de la paix, à savoir le consentement, l'impartialité et la limitation du recours à la force. Deuxièmement, le maintien de la paix doit normalement suivre la signature d'un accord de paix. Les forces de maintien de la paix ne sont pas des forces armées

universelles ayant pour mandat d'imposer des accords de paix aux parties au conflit. Troisièmement, il est essentiel de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient robustes afin de garantir une dissuasion suffisante et d'assurer comme il se doit la nécessaire protection des civils.

L'histoire nous a appris que le maintien de la paix, et l'emploi de la force à cette fin, ne sauraient, à eux seuls, garantir une paix durable. La communauté internationale doit aborder de façon globale les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il faut donc une coordination étroite des efforts de maintien de la paix avec d'autres missions de paix, à commencer par les activités qu'il faut mener avant les efforts de maintien de la paix, notamment la prévention, la médiation et la gestion des conflits, jusqu'aux efforts déployés après un conflit pour préserver la paix, y compris la consolidation de la paix, l'édification de l'État et l'élimination des causes profondes des conflits. Il faut donc également envisager tout lien possible entre les opérations de maintien de la paix et les régimes de sanctions.

Il importe toutefois d'établir une distinction entre la prévention et l'intervention prématurée. Nous nous devons de le faire dans le cadre de nos débats. Si la prévention est recommandée à un stade précoce, l'intervention étrangère peut s'avérer, dans de nombreux cas, prématurée quand elle ne provoque pas, parfois, une aggravation, plutôt qu'une amélioration de la situation, compte tenu en particulier du fait que certaines parties aux conflits exploitent l'attention et les pressions internationales pour atteindre des objectifs politiques.

Nous saluons les efforts faits pour mettre en place des partenariats régionaux à l'échelle mondiale dans un but de maintien de la paix. Il importe de reconnaître que les soldats de la paix sont les premiers à intervenir quand des conflits éclatent dans une région. Il est donc impératif de mettre en place des dispositifs concrets de coopération entre le Conseil de sécurité et les acteurs régionaux et sous-régionaux en matière de maintien de la paix. Nous escomptons que les commissions compétentes de l'Assemblée générale procéderont à un examen approfondi du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations. Cela devrait être un point de départ pour développer davantage certaines idées et intensifier les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

M^{me} Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'engager une réforme

des opérations de paix des Nations Unies. Cette démarche arrive à un moment décisif, puisque plus de 125 000 personnes sont actuellement déployées dans le cadre de 27 opérations de maintien et de consolidation de la paix et missions politiques. Les opérations de paix des Nations Unies restent un outil indispensable pour prévenir les conflits et y faire face.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Comme nous le savons, les opérations de maintien de la paix et les activités essentielles de prévention et de consolidation menées par les missions politiques spéciales se heurtent aujourd'hui à d'énormes difficultés. Ces missions sont déployées dans des contextes de plus en plus dangereux, comme le montre de manière frappante le nombre de soldats de la paix tués au Mali. Ils exécutent des mandats divers dans des cadres d'opérations complexes, notamment la protection des civils en pleine guerre civile au Soudan du Sud, l'appui au Libéria durant la crise de l'Ebola et l'aide apportée aux Haïtiens après le séisme. Face à ces problèmes, les systèmes, politiques et procédures des Nations Unies ont de nouveau beaucoup de mal à suivre le rythme.

Nous avons accueilli avec satisfaction le processus largement consultatif du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, les efforts qu'il a déployés pour contribuer au renforcement de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et, simultanément, de l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les recommandations d'ordre stratégique et tactique qu'il a formulées. En s'appuyant sur les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, dans son rapport sur l'application de ces recommandations (A/70/357), le Secrétaire général retient des propositions visant à s'attaquer aux problèmes chroniques auxquels se heurtent de longue date les opérations de paix, notamment par une redynamisation de la prévention et de la médiation, une consolidation des partenariats entre acteurs régionaux et mondiaux, et la recherche de nouveaux moyens de mettre sur pied et de conduire les opérations de paix des Nations Unies. Je voudrais mettre brièvement l'accent sur trois questions que les États-Unis estiment prioritaires.

S'agissant, premièrement, de la protection des civils, nous nous félicitons que le Secrétaire général souligne que les opérations de paix des Nations

Unies doivent assurer la protection des civils, une des responsabilités essentielles des chefs de mission. Pour cela, la mise au point de stratégies à l'échelle de la mission s'impose afin d'évaluer le niveau d'insécurité des civils et d'utiliser tous les outils disponibles, de la médiation et des moyens non militaires à l'emploi de la force, s'il y a lieu et si nécessaire, dans le but de renforcer la protection. Nous accueillons en outre avec satisfaction la création d'une cellule d'évaluation et de planification au sein du Cabinet du Secrétaire général, et nous demandons instamment au Secrétaire général de faire en sorte que les exercices d'évaluation et la planification stratégiques tiennent efficacement et systématiquement compte de la protection et des risques d'atrocités.

S'agissant, deuxièmement, de donner aux missions des moyens d'action sur le terrain, les politiques et procédures administratives et financières doivent être systématiquement conçues pour appuyer les missions dans un contexte mouvant. Pour cela, un changement de culture, de politique et de méthodes s'impose, avec, notamment la mise en correspondance de l'autorité et de la responsabilité et en donnant aux missions les moyens d'agir tout en veillant à l'application du principe de responsabilité. Les missions doivent notamment être en mesure de recruter et de déployer rapidement et au bon moment les personnes dotées des compétences voulues, les commandants des forces doivent avoir un plus grand contrôle sur les capacités médicales et les capacités d'intervention d'urgence, et il faut également s'assurer que la planification concorde avec les capacités.

S'agissant, troisièmement, de la prévention de l'exploitation sexuelle et des sévices sexuels et de la lutte contre ces actes, responsabilité de tous que doivent assumer l'ONU et tous ses États Membres, nous accueillons avec satisfaction les initiatives prises récemment par le Secrétaire général pour lutter contre ce type d'actes. Nous l'appelons à poursuivre ses efforts dans ce domaine tout en faisant respecter la politique de tolérance zéro, la transparence, le devoir de responsabilité et appliquer des mesures correctives.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe de travail est axé sur des réformes qui peuvent être mises en œuvre au cours des 12 mois à venir. Certaines des réformes présentées ont déjà été autorisées par l'Assemblée générale. D'autres devront être approuvées par les États Membres, et d'autres encore appellent des mesures de la part des États Membres. À cet égard, je voudrais demander

à l'Assemblée générale d'envisager de prendre des mesures rapides en vue de prendre acte de l'initiative du Secrétaire général, dont sont saisis les organes compétents.

Les États-Unis sont prêts à travailler avec le Secrétaire général et les États Membres afin de poursuivre sur la lancée de l'examen réalisé par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Comme les membres le savent, et comme l'a dit le Président Obama dans le cadre du Sommet sur le maintien de la paix tenu le 28 septembre,

« Nous savons que les opérations de paix ne sont pas la solution à tous les problèmes, mais elles restent un des outils les plus importants au monde pour régler les conflits armés. »

Afin que les opérations de paix continuent d'être un moyen efficace et efficient de s'attaquer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, nous devons saisir cette occasion, ensemble.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance plénière consacrée au rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357). Il est utile de signaler que la présente séance est une des premières organisées par le Président au titre des points de l'ordre du jour concernant la question importante des opérations de paix des Nations Unies.

Nous nous associons à la déclaration faite dans la journée par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

La position de ma délégation sur la question à l'examen aujourd'hui s'appuie sur notre expérience des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. L'Inde est le plus grand fournisseur de contingents – toutes opérations cumulées – aux opérations de paix des Nations Unies, puisqu'il a déployé plus de 185 000 soldats au total dans 48 des 69 missions autorisées à ce jour. Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, dont les membres ont été nommés par le Secrétaire général en octobre 2014, sont pour nous d'une grande importance. Nous nous sommes déjà félicités du rapport (voir A/70/95) et nous saluons maintenant chaleureusement, également, la présence parmi nous aujourd'hui du Président du

Groupe de haut niveau, M. Ramos-Horta, et de sa vice-présidente, M^{me} Ameerah Haq.

La question la plus importante – la question incontournable – est la perspective générale, c'est-à-dire la façon dont les mandats des opérations de paix sont définis par le Conseil de sécurité. Nous sommes consternés par l'opacité qui caractérise la façon dont le Conseil continue d'autoriser des opérations de paix sans fournir une quelconque justification et de manière non transparente. Le coût humain de cette défaillance se traduit par l'augmentation du nombre de victimes parmi les forces de maintien de la paix et par la recrudescence inquiétante du nombre de civils – 60 millions actuellement, d'après le Secrétaire général – dont la vie est bouleversée par des conflits qu'un Conseil de sécurité inefficace est incapable de régler. Défenseurs avérés des droits de l'homme, nous considérons que le Président de l'Assemblée générale doit être à l'initiative s'agissant d'inscrire l'adoption d'un accord sur une réforme rapide du Conseil de sécurité au nombre des priorités de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, et ce, afin de redonner espoir à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ordinaires.

Le Secrétaire général a proposé que l'on fasse reposer la conduite des opérations de paix des Nations Unies sur trois piliers. Le règlement pacifique des différends est celui de ces piliers auquel il faut accorder la plus grande importance. Il correspond, en effet, au but essentiel des opérations de paix des Nations Unies tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, et il permettra à chaque opération de paix de disposer d'un calendrier d'exécution clair. Le Secrétaire général recommande un dialogue suivi entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police afin qu'il puisse y avoir une communauté de vues sur les mesures à prendre et leurs incidences sur le mandat et la conduite d'une opération de maintien de la paix. Il a en outre déclaré que ce dialogue devait débiter avant la mise en place d'une mission, point auquel nous sommes extrêmement favorables.

Le Groupe indépendant de haut niveau, tout comme le Secrétaire général dans son rapport, notent à juste titre que les opérations de paix des Nations Unies ne sont pas conçues ni équipées pour imposer des solutions politiques par un emploi continu de la force, et qu'elles ne sont pas l'instrument approprié pour les opérations militaires de lutte antiterroriste. Nous partageons ce point de vue, étant donné que les soldats de la paix des

Nations Unies ne sont pas aptes à être déployés pour une action offensive ciblée contre des milices armées, des acteurs non étatiques ou des terroristes. Nous ne devons pas oublier les principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, qui ont résisté à l'épreuve du temps, que sont le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat. Nous demandons instamment que l'affectation actuelle des ressources au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies soit réexaminée dans le but d'appuyer les efforts politiques déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique des conflits, ce qui permettrait de réduire considérablement les pénuries de ressources auxquelles se heurtent les opérations de paix.

Le Secrétaire général a réaffirmé son engagement à informer le Conseil de sécurité des situations présentant des risques croissants pour les civils et à lui faire part des graves lacunes dans la capacité des missions de s'acquitter de leur mandat de protection. C'est une décision dont nous nous félicitons. En tant que pays fournisseur de contingents, nous attendons avec intérêt de prendre part de manière interactive à ces séances d'information. Les soldats de la paix des Nations Unies sont non seulement les soldats de terrain de l'Organisation, mais ils en sont également les yeux et les oreilles, et en interagissant directement avec les États Membres, le Conseil de sécurité pourrait tirer profit des évaluations de terrain réalisées par les pays fournisseurs de contingents. Cette interaction permettra d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du mandat de protection des civils. C'est pourquoi nous demandons que l'Article 44 de la Charte des Nations Unies soit mis en œuvre dans la lettre et dans l'esprit.

Le Secrétaire général a indiqué que l'exploitation et les sévices sexuels commis par une petite minorité des membres du personnel des Nations Unies continuaient de jeter l'opprobre sur l'Organisation. Ces agressions laissent des cicatrices qui marquent la vie d'hommes, de femmes et d'enfants, et nous les prenons très au sérieux. L'ONU se doit d'appliquer une seule et unique norme, celle de la tolérance zéro, face à tous les cas d'exploitation et de sévices sexuels signalés dans les opérations sur le terrain, qu'il s'agisse de maintien de la paix, de consolidation de la paix ou autres.

Nous demandons que toutes les questions abordées dans le présent débat soient renvoyées au Comité spécial des opérations de maintien de la paix

pour que celui-ci les examine en même temps que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau.

Lors du tout récent sommet des dirigeants qui s'est tenu à New York le 28 septembre, le Premier Ministre de mon pays a annoncé une augmentation de 10 % du nombre de nos soldats dans les opérations nouvelles et existantes, qui sont déjà plus de 8 000; trois nouvelles unités de police, avec une plus forte représentation des femmes « soldats de la paix »; et l'engagement à fournir d'importants éléments habilitants, à déployer du personnel technique dans les missions des Nations Unies et à dispenser une formation supplémentaire aux soldats de la paix, aussi bien dans nos centres en Inde que sur le terrain. Ces engagements montrent que l'Inde est disposée à passer à l'action lorsqu'il s'agit d'appuyer les opérations de paix des Nations Unies.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général de son exposé.

La paix est une aspiration et un noble objectif que partage l'ensemble de l'humanité. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont nées de ce désir de paix, et continuent d'exister pour cette même raison. Soixante-sept ans se sont écoulés depuis la mise en place de la première opération de paix des Nations Unies. Ces opérations ont permis d'instaurer la paix dans des régions de conflit, et de redonner espoir aux peuples de ces régions. Les opérations de maintien de la paix constituaient un aspect novateur du multilatéralisme pour la communauté internationale et sont devenues un moyen important de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Aujourd'hui, les populations continuent de subir de graves épreuves en raison des conflits et des guerres qui sévissent dans de nombreuses régions du monde, et leur désir de paix, de même que leurs espoirs et leurs attentes à l'égard de l'ONU et de ses opérations de maintien de la paix n'en sont que plus impatients et plus intenses. Dans le même temps, certaines questions comme la menace du terrorisme, l'élargissement des mandats des opérations de maintien de la paix et l'absence, dans certains cas, d'une paix à maintenir constituent de nouveaux défis pour les opérations de maintien de la paix, des qui doivent innover pour pouvoir évoluer.

La Chine appuie l'initiative du Secrétaire général visant à entamer un examen des opérations de maintien de la paix de l'Organisation, et salue son rapport (A/70/357) fondé sur les recommandations du

Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95). La Chine espère que cet examen nous permettra d'améliorer encore davantage la philosophie qui sous-tend les opérations de maintien de la paix, d'en optimiser les mandats, d'en renforcer les capacités et d'en accroître l'efficacité. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Premièrement, les principes de base des opérations de maintien de la paix doivent se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes consacrés par Dag Hammarskjöld. Ces opérations doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, respecter leurs dirigeants et être extrêmement prudentes lorsqu'il s'agit de recourir à des mesures énergiques. Le Conseil de sécurité doit se montrer réaliste et ne pas outrepasser son mandat, clarifier les priorités et les orientations aux diverses étapes des missions de maintien de la paix, et adapter les mandats et la taille des opérations de maintien de la paix aux réalités du terrain. S'agissant de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, les opérations ne doivent pas outrepasser leurs mandats et doivent élaborer des stratégies de retrait à l'avance et les appliquer en fonction des conditions et des besoins locaux.

Deuxièmement, le système des opérations de maintien de la paix doit être constamment amélioré; il doit être relié verticalement aux processus de diplomatie préventive et de consolidation de la paix, et horizontalement à l'exercice de bons offices politiques ainsi qu'à l'instauration de l'état de droit, aux processus de réconciliation nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Conseil doit plus régulièrement recueillir les vues des pays concernés et des pays fournisseurs de contingents, et mieux se coordonner avec les organisations régionales pour tirer le meilleur parti possible de l'assistance offerte par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement ainsi que d'autres institutions financières pertinentes en vue de créer des synergies.

Troisièmement, nous devons accroître les capacités d'intervention rapide des opérations, raccourcir le cycle de déploiement et en accélérer le rythme, ce qui pourrait améliorer l'image des opérations et accroître leur crédibilité, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des dispositions du Conseil de sécurité. Des efforts considérables doivent être entrepris pour améliorer le processus de création

et de déploiement des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et optimiser les systèmes de soutien logistique en vue de garantir un déploiement en temps utile de la force, ainsi que le transfert des ressources nécessaires de manière à éviter les gaspillages. Nous devons améliorer la discipline des soldats de la paix. La Chine se félicite des efforts déployés par l'ONU pour mettre en place le nouveau système de préparation des moyens de maintien de la paix, et appelle les autres États Membres à y participer.

Quatrièmement, nous devons appuyer davantage l'Afrique, où sont déployées plus de la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Organisation doit s'intéresser davantage au rôle important que jouent les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. L'ONU et la communauté internationale doivent améliorer leur coordination et leur coopération avec les organisations régionales en Afrique dans le domaine du maintien de la paix, et aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix. Nous devons mettre pleinement à profit les atouts des organisations régionales, telles que l'Union africaine, dans les opérations de maintien de la paix, et aider les Africains à résoudre les problèmes africains avec des moyens africains.

La Chine, qui est l'un des membres permanents du Conseil de sécurité et le plus grand pays en développement au monde, a toujours fourni un appui adéquat aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et contribue comme il se doit au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le mois dernier, lorsque le Président Xi Jinping a participé au sommet des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, il a énoncé six engagements visant à étayer et à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Premièrement, la Chine prendra part au nouveau mécanisme de maintien de la paix en attente des Nations Unies et, en plus de la composante de police régulière du maintien de la paix, formera une force de maintien de la paix en attente composée de 8000 membres. Deuxièmement, à la demande de l'ONU, la Chine envisagera favorablement de déployer davantage d'ingénieurs, ainsi que des spécialistes des transports et du personnel médical, dans les opérations de maintien de la paix. Troisièmement, au cours des cinq prochaines années, la Chine formera 2000 soldats de la paix pour le compte d'autres pays et s'impliquera dans une

dizaine de projets d'assistance au déminage, notamment en fournissant des formations et des équipements. Quatrièmement, au fil des cinq prochaines années, la Chine apportera à titre gracieux une assistance militaire à hauteur de 100 millions de dollars à l'Union africaine afin d'appuyer la constitution de forces régulières et de forces d'intervention rapide en Afrique. Cinquièmement, la Chine va déployer son premier contingent hélicoptère auprès d'une mission de maintien de la paix en Afrique. Sixièmement, une portion du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement sera affectée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues un outil majeur du maintien de la paix et de la sécurité au niveau mondial. Elles doivent être renforcées, et non affaiblies.

La Chine n'épargnera aucun effort pour mettre en oeuvre les six engagements pris par le Président Xi Jinping. Nous sommes prêts à œuvrer sans relâche aux côtés du Secrétariat, des pays concernés, des pays qui fournissent des contingents, de l'Union africaine et des autres parties prenantes pour contribuer de façon plus importante encore au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Nous aussi accueillons très favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357) portant sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, dirigé par l'ancien Président José Ramos-Horta. Comme l'a souligné le Groupe des États d'Afrique, les questions soulevées dans ces deux rapports doivent faire l'objet d'amples discussions au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, en Quatrième Commission et en Cinquième Commission. Nous présenterons nos positions plus en détail dans le cadre des travaux de ces organes.

Entretemps, il ne fait aucun doute que les exigences qui doivent être remplies si nous voulons honorer la promesse et la vision énoncées dans la Charte des Nations Unies, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre, sont aujourd'hui plus complexes qu'à aucun autre moment de l'histoire de

l'Organisation. Il n'est donc pas surprenant que les limites de l'implication de l'Organisation dans le monde se reflètent de plus en plus dans ses opérations de paix. Ces limites et lacunes ne sauraient être attribuées uniquement à l'Organisation. En tant qu'États Membres, nous en sommes les principaux responsables. Par conséquent, l'appel du Secrétaire général à changer d'urgence la manière dont les instruments de paix et de sécurité sont conçus et utilisés pour maximiser leur impact doit être entendu avec toute la diligence qu'il mérite.

Nous partageons l'avis que la politique doit être privilégiée par rapport aux interventions militaires et techniques. Nous avons souligné à plusieurs reprises, notamment dans notre allocution au débat général (voir A/70/PV.17) qui s'est tenu récemment à l'Assemblée, à quel point il est impératif d'investir davantage dans la prévention des conflits. Nous convenons donc avec le Secrétaire général et le Groupe de haut niveau qu'il importe que le Conseil de sécurité intervienne rapidement, qu'il faut appuyer les efforts nationaux et régionaux de prévention et de médiation et qu'il convient de renforcer les capacités du Secrétariat en la matière.

Les trois piliers clefs autour desquels s'articule le plan d'action du Secrétaire général – un nouvel élan donné à la prévention et à la médiation; des partenariats plus solides entre acteurs régionaux et mondiaux; et la recherche de nouveaux moyens de préparer et de conduire les opérations de paix des Nations Unies afin de les rendre plus rapides, plus réactives et plus responsables vis-à-vis des besoins des pays et des personnes en situation de conflit – appellent une attention prioritaire. Nous considérons ces trois piliers comme les clefs de voûte d'un cadre qui correspond au paysage africain en matière de consolidation de la paix, lequel a connu une spectaculaire évolution au regard de la dynamique des conflits et de l'émergence de nouveaux acteurs dans ces conflits.

L'on dit souvent que l'Afrique a été le laboratoire de nombre des initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies depuis la fin de la guerre froide. C'est aussi vrai pour le dispositif de consolidation de la paix mis en place après 2005, qui a accordé une priorité croissante à l'édification de l'État et au renforcement des capacités technocratiques dans les situations d'après-conflit. De plus, l'insistance à organiser des élections supposément démocratiques, sans s'attaquer aux causes profondes des conflits, n'est pas propice à la réussite des efforts entrepris. Quant à la consolidation de la paix à long

terme, la pénurie de ressources et le manque de volonté politique en ont également compromis la pérennité. Des méthodes mieux pensées et plus innovantes pour lutter contre ces difficultés doivent être élaborées et appuyées.

Nous devons faire preuve de la modestie qui s'impose et concéder que, dans certains cas, une intervention étrangère et les institutions mondiales ne peuvent avoir que des résultats limités, aussi bien intentionnées soient-elles. À cet égard, l'Union africaine s'efforce de gagner en influence dans le contexte des crises qui touchent le continent. Nous estimons que, dans certaines situations, les institutions régionales et sous-régionales peuvent se révéler les premiers intervenants les plus efficaces. Des partenariats crédibles avec ces institutions et acteurs doivent être au cœur de nos efforts communs.

C'est là le message fondamental de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa réunion de haut niveau organisée à l'ONU le 26 septembre. Tout en accueillant favorablement le rapport du Groupe de haut niveau, la réunion a réaffirmé l'importance de renforcer les liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous jugeons encourageant que cet aspect représente une composante vitale du plan d'action du Secrétaire général. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général entende, conjointement avec l'Union africaine et en consultation avec d'autres partenaires, passer en revue et évaluer les divers mécanismes qui permettent actuellement de financer et d'appuyer les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil. Nous sommes convaincus que le résultat de cet examen permettra de combler l'une des grandes lacunes sur lesquelles l'Union africaine attire régulièrement notre attention à tous.

Nous notons avec force préoccupation que les soldats de la paix opèrent dans des environnements hostiles où la paix à maintenir n'est que limitée voire inexistante. Les attaques contre les soldats de la paix et autres agents des Nations Unies sur le terrain sont perpétrées par des éléments malfaisants qui considèrent qu'ils font obstacles à leurs objectifs. Nous devons veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous saluons les propositions avancées par le Secrétaire général à cet égard. Tout en renforçant les opérations de paix des Nations Unies, nous devons également nous efforcer de faire en sorte que les soldats de la paix aient à répondre de leurs actes en cas d'inconduite. Nous ne

devons pas laisser les transgressions de certains ternir la réputation de toute l'Organisation et le courageux travail accompli par nombre d'autres valeureux soldats de la paix.

Enfin, en tant que pays ayant déployé plusieurs contingents sur le terrain, nous tenons à rendre hommage au travail précieux que réalisent le Secrétaire général et le Secrétariat, en particulier par le truchement du Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix. Leur travail et la rapidité de leurs réponses représentent une source d'appui logistique et d'encadrement de grande valeur pour nos forces.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la demande du Secrétaire général de procéder à un examen d'ensemble des questions liées à la mobilité en mission ainsi qu'au commandement et au contrôle des moyens matériels d'ici au printemps 2016. Nous encourageons vivement les mesures visant à améliorer l'efficacité des opérations sur le terrain.

M. Pedersen (Norvège) (anglais) : Cet important débat vient à point nommé, car il se déroule juste après la semaine de haut niveau, dont l'un des thèmes principaux était la multiplication des conflits violents et leurs graves conséquences humanitaires.

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nos dirigeants ont clairement indiqué qu'une ONU forte est plus nécessaire que jamais pour faire face aux menaces mondiales critiques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les diverses opérations de paix des Nations Unies sont devenues un moyen essentiel de faire respecter la Charte des Nations Unies. Au moment même où nous parlons, les soldats de la paix des Nations Unies sont plus sollicités que jamais et opèrent dans des environnements de plus en plus hostiles. Des millions de personnes comptent sur eux pour leur fournir un minimum de protection et de stabilité et pour jeter les bases d'une vie meilleure.

Outre le personnel militaire de maintien de la paix, l'ONU a mis en place toute une gamme d'outils en matière de prévention des conflits, d'appui à la médiation et de consolidation de la paix, qui sont devenus indispensables. Toutefois, pour importants qu'ils soient, ces outils se sont révélés incomplets et incapables de répondre aux besoins croissants dans des situations de plus en plus complexes sur le terrain. L'initiative prise par le Secrétaire général l'an dernier de lancer un

processus de réforme des opérations de paix des Nations Unies était donc opportune et importante, et la Norvège en a été un fervent partisan dès le tout début.

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, sous la direction avisée de M. Ramos-Horta – et je voudrais également rendre hommage aux autres membres du Groupe ici – a été largement salué pour son approche consultative. Le Groupe a effectué de nombreux déplacements et a reçu des contributions de gouvernements, d'organisations régionales, de groupes de réflexion et de la société civile de toutes les régions du monde. Grâce à ce processus ouvert à tous, il a considérablement accru notre compréhension collective des problèmes auxquels doivent faire face les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il semble qu'il y ait un large consensus sur l'urgence d'un changement, que résumant fort bien les quatre réformes de fond : premièrement, la nécessité de mettre en place une stratégie politique dans toutes les missions; deuxièmement, la nécessité de mettre en œuvre des opérations plus efficaces et plus adaptées au contexte; troisièmement, la nécessité d'établir des partenariats plus solides; et, quatrièmement, la nécessité de donner davantage la priorité aux opérations de paix des Nations Unies sur le terrain et de faire une plus grande place aux activités en faveur des populations. Les engagements fermes pris en faveur des opérations de maintien de la paix au cours du récent Sommet sur le maintien de la paix constituent également un signe de cette dynamique politique. Ce sont là de bonnes nouvelles au moment où nous nous attelons à la mise en œuvre.

Le rapport du Groupe (voir A/70/95) et celui du Secrétaire général (A/70/357) représentent ensemble une occasion unique en son genre. Nous devons maintenant les examiner en détail et donner suite aux propositions qu'ils contiennent. Ces deux rapports sont complémentaires : pris ensemble, ils constituent un tout. Leur relation est expliquée dans le rapport du Secrétaire général, qui met l'accent sur les réformes qui peuvent être adoptées à court terme. D'autres propositions s'inscrivent dans une perspective à plus long terme. Les deux sont tout aussi importants. Ensemble, ces rapports nous donnent la meilleure chance que nous ayons eue depuis longtemps de mettre en œuvre les changements nécessaires. Il nous incombe d'adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux objectifs visés pour les décennies à venir. L'Assemblée générale et ses

commissions ont un rôle crucial à jouer. Nous sommes d'accord pour dire que le moment est maintenant venu de mettre en place une procédure claire et une feuille de route pour la phase de suivi au sein de l'Assemblée générale, et le Président peut compter sur notre appui alors que nous allons de l'avant sous son impulsion.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a une longue expérience des opérations de maintien de la paix. Depuis 1948, nous avons participé à plus de 50 missions de maintien de la paix des Nations Unies par le biais du déploiement de contingents, de personnel de police et d'experts militaires et avons fourni plus de 46 000 Casques bleus sur quatre continents. Notre expérience nous a montré directement l'importance que revêtent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont l'un des principaux outils dont dispose la communauté internationale pour parer aux menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Brésil a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe indépendant de haut niveau chargé de procéder à un examen approfondi des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Je saisis cette occasion pour féliciter le Groupe et son président, M. Ramos-Horta, du sérieux de leur travail.

Il ne fait aucun doute que, de nos jours, les opérations de maintien de la paix sont beaucoup plus complexes que les premières missions créées par l'Organisation. Le Conseil de sécurité a recours aux opérations de maintien de la paix dans des situations de plus en plus difficiles, tout en leur confiant des mandats de plus en plus ambitieux. Dans ce contexte, nous devons tirer les enseignements du passé et faire fond sur les expériences positives.

Nous nous félicitons de l'accent que le Groupe a mis sur la primauté de la politique et sur la diplomatie préventive, étant donné que ce sont des approches que le Brésil soutient de longue date. Ces recommandations doivent être traduites en stratégies concrètes. De même, nous félicitons le Groupe d'avoir abordé la question cruciale des problèmes de financement. La création d'un compte spécial pour les missions politiques spéciales, distinct du budget ordinaire, permettrait d'améliorer l'efficacité et de réduire les pressions budgétaires sur d'autres activités essentielles qui sont financées au titre du budget ordinaire, telles que le développement et les droits de l'homme. Toutefois, nous sommes préoccupés par l'interprétation relativement souple qui

a été faite des principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix, comme le laisse supposer le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général. Il est vrai que des solutions novatrices sont nécessaires pour relever les défis des conflits contemporains, mais elles ne doivent pas intervenir au détriment des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et sous-tendant la pratique du maintien de la paix suivie par l'ONU.

L'Organisation des Nations Unies ne doit pas s'écarter de son objectif principal, qui est de promouvoir la paix et le développement par le biais de la diplomatie et de la coopération. Le Brésil souscrit à la conclusion du Groupe en ce qui concerne les missions de maintien de la paix et les opérations de lutte antiterroriste. Ce n'est pas aux missions de maintien de la paix de mener de telles activités, et elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour le faire. La militarisation des opérations de maintien de la paix détournerait l'Organisation des Nations Unies de son but, qui est de promouvoir la paix par le biais de solutions pacifiques. Il sera donc nécessaire d'examiner comment conceptualiser les tâches relatives à la lutte antiterroriste, non seulement en termes pratiques, mais aussi en ce qui concerne leurs répercussions doctrinales et politiques.

Le Brésil est d'avis qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur l'interdépendance entre la sécurité et le développement, ainsi que sur son incidence sur les opérations de maintien de la paix. Les progrès dans le domaine du développement socioéconomique peuvent contribuer à un engagement plus ferme et plus durable en faveur de la stabilité de la part de la population locale, ce qui, à son tour, est essentiel à l'instauration de conditions propices à une paix durable qui permette une réduction réussie des effectifs d'une mission de maintien de la paix.

Le Brésil est en faveur de l'institutionnalisation des consultations entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents et du personnel de police avant le renouvellement des mandats des missions de maintien de la paix. L'expérience du Groupe des Amis d'Haïti est à garder à l'esprit à cet égard. Nous devons surmonter l'illusion qu'il existe un ordre chronologique entre maintien et consolidation de la paix. Au stade le plus précoce possible de l'élaboration d'un mandat, le Conseil de sécurité doit se pencher sur les causes profondes du conflit, y compris ses dimensions socioéconomiques, et incorporer les principaux objectifs de consolidation de

la paix dans le mandat de la mission. Dans ce contexte, nous encourageons l'Assemblée à procéder à l'examen des opérations de maintien de la paix en conjonction avec l'examen du dispositif de consolidation de la paix, en vue d'accroître les synergies. Il importe au plus haut point que les recommandations du Groupe fassent l'objet d'un examen approfondi par l'ensemble des Membres sous les auspices de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général sur les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357), qui a été publié récemment, reprend les points soulevés par le Groupe indépendant de haut niveau et énonce les mesures qui seront prises par le Secrétariat pendant le reste du mandat du Secrétaire général Ban Ki-moon. Le rapport semble indiquer qu'il faudra donner la priorité aux initiatives dont, de l'avis du Secrétariat, la mise en œuvre n'exige pas une autorisation expresse des États Membres, telles les mesures administratives visant à améliorer les méthodes, la planification et l'efficacité globale du système.

À notre avis, tous les Membres, et en particulier le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (le Comité des 34), devraient avoir la possibilité de se prononcer sur ces opinions. Dans le même temps, nous sommes déçus de constater que le rapport du Secrétaire général accorde peu d'attention à une recommandation administrative très importante du rapport du Groupe indépendant de haut niveau (voir A/70/95) et qui est approuvée par la grande majorité des États Membres. Je parle de la création d'un compte distinct pour le financement des missions politiques spéciales.

Bref, améliorer l'efficacité est un effort collectif qui exige la coopération de tous les 193 États Membres. Nous attendons avec intérêt les discussions sur tous les aspects des rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Secrétaire général au Comité des 34 et en Quatrième et Cinquième Commissions.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé de ce matin et saluer la présence à cet important débat de plusieurs membres du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Les travaux du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ouvrent des horizons nouveaux. L'initiative du Secrétaire général de constituer le Groupe indépendant de haut niveau pour qu'il se penche sur les activités de maintien de la paix est arrivée à point nommé. Les opérations de maintien de la paix sont l'un des outils les plus importants dont dispose l'ONU. Les Casques bleus représentent la contribution la plus importante et la plus visible de l'ONU à la paix et à la sécurité internationales. Au fil des ans, ils se sont adaptés à l'évolution de la nature et des dimensions des conflits, et ce processus d'évolution se poursuit. Nous espérons que le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (voir A/70/95) et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau (A/70/357) permettront de faire avancer ce processus.

Ces rapports énoncent les principales priorités pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies, assorties d'un plan d'action. Les recommandations indiquent la voie à suivre pour effectuer des réformes indispensables, notamment en ce qui concerne l'évaluation et la planification, les capacités, l'encadrement et la formation, ainsi que des mandats mieux ciblés. Qu'il me soit permis de présenter brièvement le point de vue du Pakistan sur ces rapports.

Dans l'ensemble, et à juste titre, ces rapports ont un ton optimiste et tourné vers l'avenir. Nous notons avec satisfaction qu'ils reprennent un certain nombre de nos idées. Je pense notamment à l'importance des consultations avec les pays fournisseurs de contingents, au fait de doter les missions de maintien de la paix de ressources plus adéquates, d'élaborer les mandats des missions en deux phases et de ne pas déployer des Casques bleus pour des opérations de lutte contre le terrorisme. Nous estimons qu'il faut continuer de donner la primauté aux principes du maintien de la paix. Le dispositif de maintien de la paix repose sur ces principes. Leur respect doit rester la norme. Des réformes ont été effectuées dans le passé sans qu'il soit porté atteinte aux principes fondamentaux du maintien de la paix. Il doit en être de même à l'avenir.

Nous convenons que les processus politiques doivent jouer un rôle de premier plan en matière de prévention des conflits. Les opérations de maintien de la paix doivent aller de pair avec un processus politique et un objectif politique clairs, dont la réalisation représente le fondement du succès des missions de maintien de la paix. Il faut promouvoir le renforcement des capacités

du Secrétariat en matière de prévention et de médiation des conflits, car cela permettra d'améliorer son action dans le domaine de la prévention des conflits. Des mandats complexes ne peuvent être mis en œuvre que si les opérations de maintien de la paix sont dotées de ressources suffisantes. Lorsqu'il existe un décalage entre les mandats et les capacités, le Secrétariat doit indiquer franchement au Conseil de sécurité quelles sont les mesures à prendre pour y remédier, et le Conseil doit tenir dûment compte de ces propositions.

En ce qui concerne la protection des civils, le Groupe indépendant de haut niveau a proposé de fixer des dispositions concernant la responsabilité devant le Conseil et le devoir de lui communiquer des informations. Il convient d'explorer et de préciser davantage cette notion, car nous ne sommes pas sûrs de ce qu'elle implique. Les principes fondamentaux du maintien de la paix ne font pas obstacle au mandat de protection des civils. C'est le Conseil de sécurité qui formule ces mandats, et le recours à la force en cas de défense du mandat fait partie intégrante des principes du maintien de la paix. Des ressources suffisantes sont essentielles pour l'exécution des mandats. Il faut faire très attention quand on assigne des tâches à caractère coercitif, et de telles opérations doivent être exceptionnelles et limitées dans le temps. À cet égard, les mandats doivent être bien conçus pour maintenir la distinction entre le maintien de la paix et l'imposition de la paix. La notion de défense proactive doit être développée plus avant.

Les capacités de déploiement rapide et les moyens en attente supposent des ressources et la rationalisation des procédures du Secrétariat, dont certaines entraînent des retards. Il convient de continuer à prêter l'attention voulue aux questions liées aux indemnisations et au remboursement des frais des contingents. Un mécanisme périodique doit être établi à cet effet. Nous ne sommes pas favorables à l'abandon de l'expression « maintien de la paix » au profit d'« opérations de paix ». À notre avis, cela ne ferait que créer la confusion et l'ambiguïté.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix demeurent une priorité absolue pour ma délégation. Les soldats pakistanais qui participent aux opérations de maintien de la paix sont très motivés, bien formés et très professionnels. Ils ne rechignent pas à la tâche. Nous préconisons tout simplement l'adoption d'une approche prudente, en demandant à l'ONU d'examiner attentivement les effets de ces changements, y compris au regard du droit international humanitaire, de l'immunité

des Casques bleus et de la sécurité des soldats de la paix lorsque leur neutralité est compromise.

Nous estimons que les deux rapports doivent faire l'objet d'un examen approfondi et attentif. À cet effet, nous pensons que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) est l'organe le plus approprié pour examiner cette question. On pourrait également envisager d'organiser une session extraordinaire du Comité des 34 pour qu'il se penche sur les points de détail et élabore un plan de mise en œuvre.

Non seulement le Pakistan a toujours été l'un des pays qui fournissent le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais il joue également un rôle de premier plan dans l'établissement de normes dans ce domaine. Pour renforcer et réaffirmer notre dévouement indéfectible, le Premier Ministre Nawaz Sharif a été l'un des organisateurs du Sommet sur le maintien de la paix qui s'est tenu le mois dernier et a annoncé une série de nouveaux engagements à l'appui des efforts futurs. Je tiens à assurer les États Membres que notre attachement au maintien de la paix est aussi ferme que notre attachement à la paix. Malgré les difficultés que connaît notre pays, nous continuerons à apporter notre contribution sous forme de soldats de la paix, car nous estimons qu'il s'agit d'un devoir sacré pour nous. Nous continuerons d'appuyer cette cause commune.

M. Cardì (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général de son rapport (A/70/357) et le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, dirigé par M. Ramos-Horta, du travail qu'il a accompli.

Comme l'indique clairement le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir A/70/95), les défis mondiaux en matière de sécurité ont beaucoup évolué au fil des ans. Il nous faut des partenariats renouvelés et des outils adaptés pour faire face aux défis d'aujourd'hui. L'Italie, qui est le pays occidental qui déploie le plus de Casques bleus, a un intérêt direct à contribuer à l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Grâce à notre présence sur le terrain, nous avons acquis une expérience considérable dans le domaine du maintien de la paix au fil des ans, une expérience que nous sommes prêts à partager.

Avant d'entrer dans les détails, je tiens à souligner la nécessité pour l'ONU dans son ensemble de continuer à donner la priorité à des solutions politiques aux crises. Nous devons nous engager plus fermement en faveur de la médiation et de la prévention. Le rapport sur les opérations de maintien de la paix, le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968) et l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ont tous un dénominateur commun : le renforcement des outils de diplomatie préventive. Nous estimons que ces activités doivent redevenir des activités essentielles de l'ONU.

La prévention des conflits, les mesures de confiance et les instruments de médiation doivent engendrer la mobilisation de l'espace et des ressources nécessaires. Dans le même temps, ces outils de consolidation de la paix sont essentiels à la réconciliation et au rétablissement d'une paix et d'une sécurité durables, et il importe donc de leur fournir l'appui politique et financier nécessaire. Nous estimons qu'au moment où l'ONU examine ses outils en vue de lutter plus efficacement pour relever les divers défis, ces trois axes doivent progresser de manière intégrée et coordonnée en encourageant toutes les synergies possibles.

La contribution italienne au maintien de la paix ne se limite pas à la fourniture de contingents, car l'Italie met également à disposition des services de formation, des navires, des moyens aériens et des ressources en matière de renseignement, dans le cadre d'une démarche intégrée dirigée par des chefs militaires expérimentés. L'Italie ne s'engage pas uniquement à l'étranger; elle propose également des formations, une aide pédagogique et un appui logistique aux opérations des Nations Unies déployées sur le territoire italien, par l'intermédiaire de la base logistique des Nations Unies située à Brindisi, qui est la première base logistique permanente à appuyer des opérations de maintien de la paix et qui est en activité depuis 1994.

La formation est cruciale au succès et à la réputation des missions. L'Italie a un bilan solide en matière de formation de son personnel national aux opérations de paix. Le respect des droits de l'homme, la protection des civils et la problématique hommes-femmes sont intégrés au programme de formation de l'armée nationale. Depuis 2005, le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité situé à Vicenza,

qui est dirigé par nos carabinieri en collaboration avec les États-Unis et d'autres pays, africains et européens, propose des programmes de formation et a défini des normes et mis au point des procédures opérationnelles communes qui doivent être appliquées dans le cadre d'activités de police d'envergure. Vingt pays ont déjà envoyé des effectifs au Centre afin qu'ils y soient formés.

L'Italie est également disposée à participer davantage au renforcement des capacités et à appuyer les unités de police et les unités militaires des États Membres qui souhaitent participer aux missions des Nations Unies. Nous allons mettre l'accent sur la formation préalable au déploiement et sur d'autres secteurs où la compétence de l'Italie est reconnue, notamment la coopération civilo-militaire, la lutte contre le problème des engins explosifs improvisés et la protection des civils. Nous sommes tous conscients, bien sûr, de l'importance que revêt la formation avant le déploiement.

Je confirme le plein appui de l'Italie à la politique de tolérance zéro à l'égard des sévices sexuels. L'Italie, qui est l'un des principaux fournisseurs de contingents et l'un des premiers signataires de la Déclaration de Kigali, a réaffirmé sa volonté de prévenir les sévices, que ce soit au niveau de la phase de formation, à laquelle nous participons, ou en déployant un plus grand nombre de femmes soldats de la paix. L'Italie peut également compter sur les unités spécialisées déployées au sein de ses contingents. Les unités de carabinieri, qui remplissent la fonction de police militaire, sont capables de surveiller tout méfait et de mener des enquêtes.

La protection des civils est un problème croissant pour les missions des Nations Unies lorsque les conditions de sécurité sont instables et le processus de réconciliation fragile. Puisqu'il s'agit d'une tâche relativement nouvelle pour l'ONU et ses missions, l'examen offre une possibilité de dégager une vision stratégique sur cette question cruciale. Pour protéger efficacement les civils, les Membres de l'ONU doivent faire montre d'une ferme volonté commune. Par ailleurs, il faut investir davantage d'efforts dans l'appui aux organisations régionales, en particulier sur le continent africain, en leur offrant formation et assistance. L'ONU doit à cet égard s'employer à renforcer les synergies avec l'Union européenne.

Il existe une dimension émergente sur laquelle je souhaite attirer brièvement l'attention. Cela concerne les mesures que l'Italie estime devoir être prises pour

protéger le patrimoine culturel dans une situation de crise, et cela pourrait contribuer pour beaucoup aux efforts de prévention et de réconciliation dirigés par l'ONU. La dimension culturelle, qui a déjà été intégrée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pourrait représenter une capacité supplémentaire des opérations de paix des Nations Unies. Sur la base de notre expérience nationale, nous sommes disposés à promouvoir cette approche.

Nous vivons une époque difficile et sommes confrontés à l'attente légitime, exprimée par l'opinion publique au nom des populations les plus durement touchées, que la communauté internationale soit en mesure de mettre en œuvre des politiques globales, en les accompagnant d'outils efficaces. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette attente, tout en garantissant la crédibilité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Mme Rodríguez Pineda (Guatemala) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat et d'avoir pris l'initiative de lancer ce processus qui marquera le point de départ de l'action que nous allons mener au cours des prochains mois. Je remercie également le Secrétaire général de sa présentation.

Comme nous l'avons souligné à d'autres occasions, le Guatemala accueille avec satisfaction une grande partie des recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir A/70/95) en vue de moderniser l'infrastructure de maintien de la paix de l'Organisation. Nous prenons également note du rapport du Secrétaire général sur l'application de ces recommandations (A/70/357). Nous attendons avec intérêt de nous pencher sur la question de l'application des recommandations formulées dans les deux rapports, dont nous estimons qu'ils sont complémentaires et doivent être examinés ensemble.

Nous avons pris note des différences entre les deux rapports, et nous espérons mener un dialogue de fond sur tous les thèmes abordés, en particulier les partenariats régionaux, les formes novatrices de planification et de conduite des opérations, l'accent mis sur le terrain et les personnes, et enfin la création d'un compte unique qui englobe le financement des missions politiques spéciales. À cet égard, il faudra définir une terminologie acceptable pour tous les États Membres, comme dans le cas du concept d'opération de paix.

Nous devons tous affronter les problèmes principaux que rencontre aujourd'hui l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, et nous devons également reconnaître que le maintien de la paix n'est pas une fin en soi, mais qu'il fait partie d'un processus. Nous devons prendre en compte tous les cycles des conflits, car la fin d'un conflit n'est pas forcément synonyme d'instauration de la paix. Ce processus d'examen nous offre également une occasion de mieux répartir les activités des diverses entités du système des Nations Unies auxquelles sont confiées des mandats de paix et de sécurité.

En outre, nous devons renforcer la coordination et la cohésion des autres processus d'examen qui seront menés cette année. Nous espérons mieux harmoniser les trois programmes. Contrairement au processus d'examen de l'architecture de consolidation de la paix, qui est dirigé par deux facilitateurs et qui est déjà doté d'une feuille de route, les deux rapports dont nous sommes saisis ne nous montrent pas clairement la voie à suivre. À cet égard, nous sommes certains que dans toutes les enceintes au sein desquelles nous examinons les diverses questions abordées dans les deux rapports, nous parviendrons à conclure les accords nécessaires pour faire progresser l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Nous reconnaissons l'importance du rôle que joue le Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour permettre à des pays comme le mien de faire entendre leur voix et améliorer l'efficacité de ces opérations. Nous tenons également à souligner l'importance de nos futurs débats politiques sur les questions politiques spéciales à la Quatrième Commission et sur les questions administratives et budgétaires à la Cinquième Commission. Cela ne signifie pas que nous accepterons n'importe quel accord, mais nous espérons que ce sera un accord propice à des réformes significatives en vue d'une nouvelle vision commune de l'Organisation de ce qu'elle doit faire dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation est disposée à participer activement à faire avancer les travaux de l'ONU.

M. Delattre (France) : Le Secrétaire général a pris l'initiative de lancer une revue stratégique des opérations de paix et nous examinons aujourd'hui ses propositions sur la base des travaux du Groupe indépendant chargé d'étudier les opérations de paix, dirigé par M. Ramos-Horta, que je suis très heureux de saluer. La France lui est reconnaissante d'avoir pris ces

initiatives et félicite le Groupe indépendant ainsi que le Secrétariat pour avoir mené ce travail considérable dans des délais réduits. Je voudrais formuler trois observations.

Ma première observation vise à appuyer le cadre conceptuel proposé par le Secrétaire général. La France partage le constat de la priorité à accorder à la recherche d'accords politiques pour arriver à des solutions durables aux crises. C'est la raison d'être même du maintien de la paix. De même, la France se félicite de la reconnaissance de la protection des civils et de la défense des droits de l'homme comme objectifs fondamentaux des opérations de paix. Nous soutenons à cet égard l'initiative « Les droits avant tout » et l'intention du Secrétaire général de promouvoir un engagement actif et précoce des Nations Unies lorsqu'il existe un risque pour les civils. Le deux impératifs qui précèdent plaident pour un maintien de la paix dynamique, engagé et, parfois lorsque cela est nécessaire, robuste. La ligne d'équilibre tracée par le Secrétaire général sur ce point nous paraît être la bonne. Une opération de paix de l'ONU n'a pas vocation à imposer des solutions par la force, mais doit savoir y recourir en appui à la recherche de solutions politiques, en appui aussi à l'impératif de protection des civils lorsque les situations le rendent nécessaire.

Ma deuxième observation est que la France soutient également les grands principes comme les mesures immédiates identifiées par le Secrétaire général comme devant guider l'action des Nations Unies dans les situations de crise. Il s'agit, en premier lieu, du principe d'exemplarité. Les Casques bleus incarnent les valeurs de la Charte et notre conscience commune. Ils sont au service des populations. À cet égard, les récents cas d'abus sexuels sont inqualifiables. La France soutient les propositions du Secrétaire général pour renforcer encore la politique de « tolérance zéro » appliquée aux Casques bleus, et assure que le même principe s'applique à nos troupes nationales engagées à l'étranger. Nous devons aussi soutenir le principe de responsabilité. Il doit se décliner à tous les niveaux, du niveau local des opérations sur le terrain au niveau stratégique des décisions prises au Conseil de sécurité. Il nous paraît opportun de renforcer la responsabilité des chefs de mission. La France continuera à faire en sorte que ce principe guide les prises de décision dans cet enceinte, notamment dans l'élaboration de mandats ciblés, cohérents et séquencés. Les principes de partenariat et de coordination sont également des boussoles de l'action des Nations Unies. Le partenariat avec les organisations régionales, sur la base du Chapitre VIII de la Charte, doit

être renforcé; le principe de coordination doit conduire à faire en sorte que l'action des divers fonds et agences des Nations Unies sur le terrain soit mieux articulée.

Troisième observation, enfin : notre souci principal au fond c'est que les Nations Unies soient plus efficaces et réactives sur le terrain, comme le Secrétaire général vient de le dire. Cet impératif d'efficacité peut être rapidement mis en œuvre au moyen de mesures simples et peu coûteuses de réorganisation et de réforme des procédures. La première, dans l'esprit du rapport qui est devant nous, c'est de responsabiliser et d'autonomiser les acteurs sur le terrain et d'adapter les procédures pour accroître la nécessaire flexibilité. Les compétences et les capacités doivent du Siège vers le terrain, et nous comptons sur la mobilisation du Secrétariat sur ce sujet. Dans le même esprit, les procédures internes au Secrétariat doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Certaines règles de recrutement des personnels civils sont trop lourdes et lentes. De même, certaines règles permettant de fournir le soutien et les équipements aux troupes sur le terrain devraient pouvoir être améliorées, avec l'objectif, encore une fois, d'être plus réactifs.

Enfin, comme l'a dit le Secrétaire général et comme le souligne le rapport (A/70/357), il est essentiel de préserver la sécurité des personnels des opérations de maintien de la paix, et cela commence par une meilleure gouvernance des questions de santé dans les opérations. Une meilleure supervision et un cadre de responsabilité et de reddition de comptes doivent être mis en place. Nous pourrions mentionner d'autres priorités, telle que l'utilisation des nouvelles technologies ou le renforcement des capacités de renseignement, qui sont aussi porteuses d'amélioration significatives pour les opérations de paix.

La France continuera à participer et à soutenir les opérations de paix des Nations Unies et prendra toute sa part afin d'accroître leur efficacité.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante séance.

La Croatie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, et je ferai quelques observations à titre national.

Premièrement, nous remercions et félicitons le Secrétaire général pour son rapport (A/70/357) sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est un rapport qui vient à point nommé, non seulement parce qu'il est publié alors

que nous marquons la soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, mais plus encore parce qu'il l'est à un moment nous sommes confrontés à des défis sans pareils – davantage de conflits armés, le terrorisme et l'extrémisme violent, plus de 60 millions de réfugiés et de personnes déplacées, et davantage de crises migratoires et humanitaires.

Pendant des années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aidé au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde. La Croatie peut en témoigner. Au début des années 90, la Croatie a été le théâtre de l'une des plus importantes opérations de paix des Nations Unies de l'histoire. D'importants enseignements ont été tirés durant cette période, et nous devons constamment nous en rappeler, surtout pour ce qui est de la clarté des mandats et des moyens de leur mise en œuvre.

Aujourd'hui, alors que les défis à l'ordre international gagnent en complexité, le maintien de la paix des Nations Unies est plus que jamais important pour la paix et la stabilité internationales. Seule une analyse globale et approfondie pourra aider les activités de maintien de la paix des Nations Unies à s'adapter aux réalités de la mondialisation et aux spécificités régionales. C'est pourquoi la Croatie accueille avec satisfaction et salue l'excellent travail effectué par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, dirigé par M. Ramos-Horta, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe.

Nous sommes convaincus que le rapport servira de base solide et d'orientation pour accroître l'efficacité des opérations de paix des Nations Unies et renforcer la synergie entre toutes les entités chargées des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais réitérer en particulier les points suivants, qui ont été soulevés par la Croatie au plus haut niveau au début du mois. Un déploiement rapide et efficace des ressources doit être garanti. Les mandats doivent être clairs, précis et réalistes. Ils doivent être conçus en fonction des circonstances propres au contexte particulier. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté en ce qui concerne les tâches à accomplir.

Une plus grande clarté des mandats permettra d'en améliorer les résultats. Les mandats doivent être axés sur la protection des civils et des groupes les plus vulnérables en période de conflit, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées. De notre point de

vue, la protection des civils est l'une des dimensions essentielles du maintien de la paix, et elle est souvent déterminante pour le succès et la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les échecs et les réussites du passé doivent servir d'enseignements pour l'avenir. Ce qui s'est passé à Srebrenica il y a 20 ans est un exemple poignant de ce qui ne doit en aucune circonstance se reproduire.

Nous soulignons la nécessité de promouvoir une participation active et réelle des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux processus de paix, et de renforcer leur rôle dans la prise de décisions dans tous les domaines. Nous devons tous redoubler d'efforts pour intégrer les questions sexospécifiques dans les opérations de maintien de la paix. La promotion du respect des droits de l'homme doit également être un élément essentiel de la prévention des conflits et du maintien de la paix et, à ce titre, doit figurer dans les mandats. L'une de nos priorités doit être la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Nous sommes particulièrement préoccupés par les accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par plusieurs soldats de la paix. Il doit être dit clairement qu'un tel comportement est inacceptable, que ces affaires doivent faire l'objet d'une enquête prompte et approfondie, que ces actes doivent être dénoncés publiquement et que leurs auteurs doivent en répondre. Le personnel de l'ONU est là pour protéger et aider les populations, et toute perversion de cette noble tâche doit être catégoriquement condamnée.

Nous devons toujours garder à l'esprit le lien qui unit la sécurité et le développement. Une fois qu'un conflit est maîtrisé et que la mission de maintien de la paix produit ses effets sur le terrain, il est nécessaire de mettre rapidement en œuvre des mesures clairement définies en faveur du développement. À cet égard, nous considérons qu'il existe un lien évident entre le rapport du Secrétaire général (A/70/357) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution A/70/1), ainsi que les autres processus d'examen. Nous sommes d'avis que les processus d'examen des opérations de maintien de la paix, du dispositif de consolidation de la paix et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui sont conduits en parallèle, aboutiront à des recommandations stratégiques et opérationnelles qui devront être lues ensemble pour créer des effets de synergie.

Les opérations de paix d'aujourd'hui englobent toute une série d'opérations qui interviennent dans toutes les phases du cycle d'un conflit, notamment les activités de prévention et celles de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix, ainsi que de reconstruction et de développement. Il existe un lien clair entre chacun de ces rôles, qui nécessitent tous notre attention. Cela dit, nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général à placer la prévention et la médiation au centre des efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité et à renforcer les outils de l'ONU en matière de prévention et de médiation des crises, afin de répondre aux crises plus rapidement et à un coût acceptable en fonction des résultats.

Pour terminer, je voudrais dire que l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies relève de la responsabilité de tous les États Membres. Pour ma part, je tiens à réaffirmer que la Croatie est prête et déterminée à continuer d'œuvrer activement pour rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies encore plus efficaces et plus efficaces. La Croatie a récemment participé au sommet sur le maintien de la paix sous les auspices du Président Obama, au cours duquel nous avons annoncé notre nouvelle contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit là d'un engagement auquel nous demeurons attachés.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier une fois encore le Secrétaire général pour le rôle de chef de file qu'il a joué pour préparer l'ONU à affronter les défis de demain.

M. Menelaou (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre s'associe à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne et souhaiterait ajouter ce qui suit à titre national.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/70/357), ainsi que les membres du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, sous la présidence de M. José Ramos-Horta, pour leur précieux travail et la manière transparente et sans exclusive dont ils ont mené à bien leur tâche.

Chypre accueille une mission de maintien de la paix des Nations Unies depuis plus de 50 ans. Nous avons donc une expérience directe de l'évolution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes également conscients du fait qu'à l'instar de chaque aspect de l'activité de l'Organisation, le maintien de

la paix doit être adapté aux problèmes d'aujourd'hui en vue de répondre efficacement aux besoins actuels, tout en restant fidèle aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans cette perspective, nous tenons à aborder plusieurs aspects qui ont été recensés, puis développés dans le rapport et qui, à notre avis, doivent figurer parmi les éléments fondamentaux d'un maintien de la paix efficace.

Premièrement, nous partageons pleinement la position du rapport selon laquelle les règlements politiques négociés doivent être l'objectif fondamental des opérations de paix des Nations Unies et que ces solutions politiques aux conflits dépendront en fin de compte du peuple et des dirigeants du pays concerné. Le rôle de l'ONU est, comme le rapport l'indique également, d'aider les parties à parvenir à des accords politiques durables. Il nous faut souligner, à cet égard, que dans l'exercice de ce rôle, l'Organisation des Nations Unies doit être neutre mais pas neutralisée, que l'impartialité ne veut pas dire adopter une position se situant à mi-chemin entre la Charte et les résolutions, d'une part, et l'illégalité, d'autre part. Dans le même ordre d'idées, nous estimons que l'échelonnement des mandats constitue une notion innovante qui peut rendre plus facilement adaptables les opérations de paix sans remettre en cause la primauté politique ni insister trop lourdement sur des considérations méthodologiques.

Deuxièmement, Chypre est pleinement d'accord pour dire que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, ainsi que le rôle humanitaire du maintien de la paix, doivent être placés au cœur des opérations de paix et du programme de sécurité. Plus précisément, en ce qui concerne les aspects humanitaires, il faut redoubler d'efforts et accroître les ressources dans le domaine de la vérité et de la réconciliation ainsi que dans celui de la découverte et de la divulgation de certains actes condamnables commis dans le passé.

Pour terminer, je tiens à exprimer une fois encore notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés et l'assurer de notre appui dans l'action qu'il mène pour rendre le maintien de la paix des Nations Unies plus cohérent, plus transparent et plus efficace.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer mes sincères remerciements au Président d'avoir convoqué la présente séance, qui arrive à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son rapport (A/70/357) et de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Ma gratitude va également à M. José Ramos-Horta, Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui est présent parmi nous aujourd'hui, ainsi qu'aux autres membres du Groupe, pour leur excellent rapport (voir A/70/95).

Il y a deux semaines, les dirigeants de plus de 50 pays et organisations, dont le mien, ont discuté des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'ONU, sous la présidence du Président Obama. J'espère que l'élan imprimé par le sommet des dirigeants sur la question donnera une forte impulsion à notre discussion intergouvernementale sur les deux rapports relatifs aux opérations de paix des Nations Unies dont nous sommes saisis. Avant d'examiner ces rapports, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Bien que ce ne soit pas stipulé dans la Charte des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix font partie intégrante des activités que mène l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité. En raison de leurs excellents résultats, et des grands espoirs placés en elles, leurs rôles et leurs responsabilités ont été accrus. De fait, au cours de la dernière décennie, le nombre de soldats de la paix déployés a doublé, passant de 65 000 à 123 000. Le budget alloué au maintien de la paix est lui aussi en hausse. Pour l'exercice biennal 2004-2005, il était d'environ 4 milliards de dollars; 10 ans plus tard, il a atteint le niveau record de 8,5 milliards de dollars. Tout en reconnaissant l'excellent travail accompli par les opérations de paix s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans des pays comme le Cambodge et le Timor-Leste, le défi qui se pose désormais à nous est de savoir comment faire fonctionner durablement les opérations de maintien de la paix avec les ressources financières et humaines limitées dont nous disposons.

Il y a 15 ans, nous avons tous participé à la réalisation d'un examen global des opérations de maintien de la paix, connu sous le nom de rapport Brahimi. J'ai moi-même pris part à cet examen. Je crois que la phrase la plus importante de ce rapport est la suivante : « Mais la force à elle seule ne saurait engendrer la paix; elle ne peut qu'ouvrir un espace dans lequel la paix pourra être édifée » (A/55/305, p. viii). Le rôle premier des opérations militaires est de créer un espace pour que le processus politique puisse aboutir à une paix viable.

Nous devons procéder à un examen approfondi des opérations de maintien de la paix qui évalue les

besoins pour chaque mission en fonction de ce critère. À cet égard, les missions militaires qui sont déployées depuis un certain temps devraient être réévaluées. Je tiens à faire remarquer que pour six des 16 missions de maintien de la paix en cours les contingents militaires sont déployés depuis plus de 10 ans; et pour trois d'entre elles depuis plus de 30 ans. Nous savons tous de quelles missions il s'agit. Autant d'années de présence militaire ne sont-elles pas suffisantes pour donner aux dirigeants politiques des parties à ces conflits l'espace nécessaire pour instaurer la paix? Si ce n'est pas le cas, pendant combien d'années supplémentaires les soldats de la paix devront-ils encore poursuivre leur travail? Nous devons constamment évaluer si la configuration actuelle des missions de maintien de la paix et des autres instruments dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment les missions politiques spéciales, constitue le moyen le plus efficace de parvenir à une paix durable.

Les deux rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui appellent chaque mission à s'adapter davantage à la situation et aux besoins sur place. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que le mandat de la mission soit élaboré en fonction de la réalité sur place et s'adapte à l'évolution de la situation. Le Secrétaire général doit suivre de très près les évolutions sur le terrain et formuler des recommandations réalistes et en temps utile au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit examiner régulièrement le mandat de chaque mission afin de garantir l'efficacité des activités de celle-ci. Le renouvellement automatique des mandats est à éviter et les mandats des missions de longue durée doivent faire l'objet d'un examen approfondi.

Nous devons également améliorer nos ressources humaines. Bien qu'il soit indispensable de recruter du personnel hautement qualifié dans les opérations de maintien de la paix actuelles, nous avons trop souvent du mal à satisfaire à cette exigence. Il est urgent d'accroître les effectifs qualifiés. La formation est un outil indispensable pour disposer de soldats de la paix qualifiés. Les deux rapports se félicitent des initiatives de renforcement des capacités grâce à ce que l'on appelle les dispositifs de partenariat triangulaire entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et des pays tiers disposant de moyens particuliers. Le Département de l'appui aux missions et le Japon ont conjointement lancé un projet pilote pour les pays africains qui fournissent des contingents, auquel le Japon a contribué à hauteur d'environ 40 millions de dollars destinés au financement du projet et des

formateurs. Le projet a entamé sa phase d'essai au Kenya en septembre dernier, et toutes les activités de formation seront disponibles l'année prochaine.

Avant de terminer, je regrette de devoir revenir sur un aspect négatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les récentes allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles répréhensibles mettant en cause des soldats de la paix, et notamment les dernières allégations concernant la République centrafricaine, nuisent à l'intégrité et à la crédibilité de l'Organisation. La mauvaise nouvelle, c'est que ce n'est pas le seul cas, ni le premier. Ces fautes inacceptables entachent les nobles contributions des plus de 100 000 Casques bleus déployés à l'heure actuelle. Des mesures concrètes et énergiques sont nécessaires pour lutter contre ces comportements inacceptables. À cette fin, le Japon est extrêmement favorable à la politique de tolérance zéro prônée par le Secrétaire général et demande que les mesures recommandées dans son rapport soient immédiatement mises en oeuvre.

Enfin, je voudrais mentionner un point relatif aux questions budgétaires qui concerne toutes les catégories d'opérations de paix des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Bien que les deux rapports contiennent nombre d'initiatives importantes, nous sommes préoccupés par leurs éventuelles incidences financières. Chaque dollar dépensé par l'ONU provient des contribuables des États Membres. C'est pourquoi nous exhortons le Secrétariat à couvrir toute dépense supplémentaire, dans toute la mesure possible, au moyen des ressources existantes.

Dans le droit fil des points que j'ai soulevés aujourd'hui, ma délégation participera activement aux débats qui seront organisés prochainement sur les recommandations des deux rapports au sein des organes compétents de l'Assemblée générale, tels le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les Quatrième et Cinquième Commissions.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à tout le personnel des missions déployé dans les opérations de paix des Nations Unies, et adresser mes plus sincères condoléances aux familles des membres du personnel qui ont fait le sacrifice ultime.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration prononcée ce matin par l'observateur de l'Union européenne.

La Suède se félicite vivement de pouvoir discuter de l'examen des opérations de paix des Nations Unies, qui tombe à point nommé. Il comprend d'importantes mesures, destinées non seulement à renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies, mais aussi à réformer l'action de l'ONU face aux défis qui pèsent sur l'ensemble des questions de paix et de sécurité. Cet examen, conjugué à celui du dispositif de consolidation de la paix et à l'étude mondiale sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, a créé une véritable dynamique de réforme, et c'est une occasion à ne pas manquer.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/357), qui reprend nombre des recommandations formulées suite à l'excellent travail du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Nous estimons que le rapport est équilibré, constructif et opérationnel. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur trois aspects à prendre en compte pour les phases suivantes.

Premièrement, nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent qui a été mis sur l'ensemble du cycle des conflits en matière de planification et d'exécution des opérations de maintien de la paix. Les opérations doivent être conçues non seulement pour maintenir la paix mais aussi pour faciliter la consolidation de la paix, pour prévenir la reprise des conflits et pour contribuer à la réalisation de progrès aux fins de l'instauration d'une paix et d'un développement durables. En outre, il convient de doter les activités de consolidation de la paix des ressources suffisantes pour en garantir l'efficacité. Nous sommes favorables à l'idée d'une continuité dans les opérations de paix, qui permettra ainsi d'abandonner progressivement la distinction de plus en plus artificielle entre opérations de maintien de la paix traditionnelles et missions politiques spéciales.

Deuxièmement, il est crucial d'intégrer la problématique hommes-femmes ainsi que les conclusions de l'examen de la résolution 1325 (2000) dans tous les aspects des opérations de paix des Nations Unies, pendant toute la durée des missions et dans toutes les tâches qui sont confiées à ces missions. Malheureusement, il nous reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif, mais nous nous félicitons néanmoins de la détermination du Secrétaire général à renforcer la responsabilisation et à éradiquer l'exploitation et les abus sexuels dans les rangs des personnels des Nations Unies sur le terrain.

Troisièmement, les partenariats avec des organisations régionales sont indispensables à des interventions efficaces en matière de paix et de sécurité internationales. Comme l'a montré l'histoire récente, en premier lieu en Afrique, les forces régionales sont souvent plus rapides à se déployer et mieux à même d'agir avec diligence et détermination. Avec ses efforts pour rendre pleinement opérationnelle la Force africaine en attente, l'Union africaine a été un fer de lance de cette approche. La Suède compte d'ores et déjà parmi les principaux partisans des initiatives visant à renforcer les institutions et les capacités au sein de l'Union africaine, et reste pleinement déterminée à faciliter davantage la poursuite de l'intégration entre les capacités de l'ONU et de l'Union africaine.

Enfin, nous devons faire preuve de réalisme face aux difficultés qui nous attendent mais également nous montrer ambitieux dans nos interventions, et il nous incombe à tous de faire en sorte que le processus soit mené à son terme. Il est crucial que le Secrétaire général soit le moteur de l'application des recommandations du rapport qui relèvent de sa compétence, mais nous tenons également à inviter les États Membres de l'ONU à profiter de cette occasion pour réformer le dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies dans toutes les enceintes pertinentes afin de le rendre capable de s'attaquer aux difficultés d'aujourd'hui et de demain en matière de sécurité. La Suède se tient prête à assumer son rôle à cet égard.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions le Président d'avoir convoqué cette importante séance pour discuter des deux rapports dont nous sommes saisis.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir A/70/95) – le « rapport Nyakhat » – nous fournit une réflexion approfondie sur l'avenir du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que le rapport présente des recommandations concrètes sur la manière de réformer et d'améliorer les travaux de l'Organisation, sa contribution la plus importante réside toutefois dans le fait qu'il couche sur le papier la complexité, les défis et même les contradictions auxquelles se heurtera tout programme de réforme dans ce domaine.

Citons quelques exemples concrets de ces défis. Le rapport souligne la nécessité d'accorder la priorité

aux règlements politiques lorsque nous concevons et déployons les opérations de paix, mais reconnaît dans le même temps que la majorité des conflits actuels sont plus complexes et moins propices à des règlements politiques qu'auparavant. Le rapport invite instamment les opérations de paix à abandonner la culture du « 4 x 4 blanc » et des camions blindés et à s'attacher davantage aux personnes, à présenter un visage plus humain et à intensifier les échanges avec les communautés locales afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs aspirations. Dans le même temps, toutefois, il rappelle que 90 % des missions politiques et deux tiers des opérations de maintien de la paix sont déployées dans des situations à haut risque où les conflits font rage et où règnent de fortes préoccupations concernant la sécurité du personnel.

Le rapport plaide pour que soit accordé un rôle primordial à la prévention et la médiation, en mettant l'accent sur la diplomatie préventive discrète qui, si elle est couronnée de succès, ne sera jamais reconnue. Parallèlement, le rapport souligne que c'est précisément cette discrétion et ce silence qui font que ce type de médiation et de diplomatie préventive n'attire pas l'attention des donateurs et souffre d'insuffisances budgétaires chroniques.

Le rapport abonde dans le sens des travailleurs humanitaires selon lesquels les opérations de paix doivent s'engager à entretenir un dialogue ouvert avec toutes les parties à un conflit – aussi bien les États que les acteurs non étatiques –, et doivent étudier toutes les alternatives à la violence. Mais il précise par ailleurs qu'il peut arriver que, par leurs actions, des opérations de maintien de la paix dotées de mandats exceptionnels deviennent elles-mêmes parties à un conflit, ce qui a de sérieuses conséquences sur leur impartialité et sur les activités humanitaires de l'Organisation. Les exemples de ce type ne manquent pas, qui mettent en relief la profonde complexité des opérations de paix. En outre, le rapport du Secrétaire général (A/70/357) fait un effort important pour repérer les aspects les plus opérationnels du rapport du Groupe de haut niveau et les traduire en politiques concrètes, même s'il ne suit pas systématiquement les recommandations du Groupe et y introduit parfois d'autres éléments qui ne figurent pas dans le rapport du Groupe de haut niveau. Les deux rapports sont pertinents et doivent être examinés. Privilégier un rapport plutôt que l'autre pour servir de base unique au processus de négociations intergouvernementales serait commettre une grave erreur. Tous deux sont riches d'enseignements.

Le rapport du Groupe de haut niveau a été établi dans la transparence et résulte d'amples consultations régionales, mais sa légitimité, et celle du rapport du Secrétaire général, dépendra des décisions adoptées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, seul organe habilité à concevoir les politiques et doctrines qui régissent ces opérations, ainsi que par les autres commissions compétentes de l'Assemblée générale.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance pour débattre du rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (A/70/357). Les recommandations du Secrétaire général, celles du Groupe de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, que M. José Ramos-Horta a dirigé avec brio, et les célébrations du soixante-dixième anniversaire de l'ONU nous donnent une occasion sans égale de réfléchir au rôle que, selon nous, l'ONU jouera dans l'avenir des relations internationales. Pour le Mexique, il s'agit de mettre à l'épreuve la volonté et la détermination des États Membres de trouver des solutions aux problèmes multidimensionnels auxquels nous sommes confrontés, et de formuler et d'appliquer des solutions dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

Le monde exige toujours plus du personnel des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et nous, les États Membres, n'avons pas été en mesure de nous entendre pour doter l'Organisation de toutes les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. Nous sommes d'avis que l'avenir des opérations de maintien de la paix, si nous voulons qu'elles soient efficaces et efficientes, ne peut pas continuer à être soumis à une allocation de ressources imprévisible. C'est pourquoi nous demandons instamment que des mesures soient prises pour remédier à la situation. Nous appuyons sans réserve la recommandation claire et convaincante du Groupe indépendant de haut niveau concernant l'adoption immédiate des propositions visant à créer un compte spécial distinct pour les missions politiques spéciales, et nous regrettons que le Secrétaire général n'ait pas insisté davantage sur ce point dans son rapport (A/70/357).

Dans le cadre de nos efforts collectifs, nous devons reconnaître le rôle croissant que jouent les

organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des conflits, ainsi que l'importance que le Groupe indépendant et le Secrétaire général accordent à la prévention, à la médiation et surtout à la primauté de solutions politiques plutôt que militaires, l'un des piliers historiques de la politique extérieure du Mexique. L'Assemblée générale, les Quatrième et Cinquième Commissions et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) doivent, de l'avis du Mexique, jouer un rôle important dans l'examen de toutes les propositions présentées et dans la définition de tout processus concret de mise en œuvre.

Nous estimons que les solutions novatrices auxquelles se réfère le Secrétariat ne doivent pas être contraires aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, à cet égard, nous appuyons fermement, par exemple, la recommandation du Groupe indépendant selon laquelle les mandats des opérations de maintien de la paix ne doivent pas comprendre des activités de lutte antiterroriste. Dans le même temps, nous ne pouvons pas permettre que les conflits actuels continuent de semer le chaos ni que les conflits du passé reprennent avec un regain de violence. Pour ma délégation, il n'y a pas de meilleur investissement que d'investir dans la paix et la sécurité de nos sociétés. Nous avons tous une responsabilité mondiale.

Dans le cadre de notre débat et de notre analyse de l'avenir des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, il est essentiel que nous prenions toutes les mesures possibles pour éviter que les violences sexuelles commises par le personnel des Nations Unies ne se reproduisent et pour traduire en justice tous ceux qui en sont responsables. La face plus visible de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde ne peut pas être ternie par une minorité. L'application du principe de responsabilité doit, par conséquent, être un impératif, non pas seulement un vœu pieux ou un objectif. Il est indispensable que les personnels civils et militaires de l'Organisation des Nations Unies se comportent d'une manière qui soit conforme aux valeurs de l'Organisation et que tous les États qui fournissent du personnel aux opérations des Nations Unies assument également leurs responsabilités en la matière.

L'exercice que nous entamons aujourd'hui doit nous aider à définir clairement la feuille de route qui nous permettra de renforcer la performance et l'influence de l'Organisation afin de faire face aux défis à la paix et la sécurité internationales et de préserver les générations

futures du fléau de la guerre. La délégation mexicaine continuera de participer de manière constructive à ce processus d'examen, ainsi qu'aux autres processus en cours, à savoir l'examen du dispositif de consolidation de la paix et l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000). Nous espérons que ces processus permettront de créer des synergies et se renforceront mutuellement afin d'améliorer la réponse qu'apporte le système des Nations Unies.

Mme Faizunnesa (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le processus de consultation mené par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a démarré à Dhaka, la capitale du Bangladesh. Aujourd'hui, nous constatons avec satisfaction que le rapport a été publié en temps voulu (voir A/70/95), ce que nous jugeons encourageant. Nous remercions le Groupe de haut niveau et nous nous félicitons de son rapport. Nous apprécions aussi tout particulièrement et saluons le rapport du Secrétaire général (A/70/357), qui a été présenté ce matin.

Nous attendons avec impatience la mise en œuvre effective des recommandations du Groupe de haut niveau. Le Bangladesh reste déterminé à appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploiera pour mettre en œuvre le rapport du Groupe de haut niveau et pour combler les lacunes existantes ou prévues dans les opérations de paix des Nations Unies. Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, nous considérons que le rapport du Groupe de haut niveau est très important. Le Secrétaire général a présenté une feuille de route pragmatique en vue de l'application des recommandations figurant dans le rapport. Nous souhaitons que ces recommandations soient mises en œuvre pleinement et de manière transparente grâce à la participation des comités et organes compétents de l'ONU.

Le 28 septembre, S. E. la Cheika Hasina, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, en sa qualité d'hôte du sommet des dirigeants sur les opérations de paix des Nations Unies de 2015, soulignait l'attachement ferme et constant du Bangladesh aux opérations de paix des Nations Unies. Nous appuyerons les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau. Nous sommes prêts à renforcer notre participation sur la base des idées constructives que le Secrétaire général a présentées

dans son rapport. Nous voudrions également insister pour que tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police puissent participer aux débats et aux consultations pendant le processus de mise en œuvre.

Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts visant à renforcer l'action de l'ONU en mettant à sa disposition des soldats de la paix capables, bien formés et bien équipés pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. À cet égard, j'informe l'Assemblée que le Bangladesh dispose d'un centre de pointe sur les opérations de soutien à la paix et la formation, l'Institut bangladais de formation aux opérations de soutien à la paix. Nous sommes en train d'en faire un centre d'excellence pour la formation du personnel de maintien de la paix, en particulier le personnel féminin. Compte tenu de la nature changeante des opérations de maintien de la paix, le Bangladesh n'a cessé de mettre à jour ses capacités de déploiement. Nous avons démontré que nous sommes capables de répondre au pied levé aux besoins des missions dans des pays à haut risque en situation de conflit. Au Mali, dans l'est du Congo et en République centrafricaine, le Bangladesh a été le premier pays à déployer ses troupes sous la bannière des Casques bleus. Nous avons pour objectif de promouvoir la protection des civils ainsi que la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux droits de l'homme, et d'offrir à nos forces de maintien de la paix la possibilité d'acquérir des compétences linguistiques, par le biais de la formation.

Il est impératif de disposer d'un meilleur système pour assurer la sécurité des forces de maintien de la paix. Comme le Secrétaire général l'a indiqué ce matin dans ses remarques, nous devons faire preuve de tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle de soldats de la paix.

Enfin, nous tenons à souligner que le Bangladesh attend avec intérêt le débat thématique de haut niveau qui sera convoqué en mai 2016 par le Président de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons notre plein attachement à la mise en œuvre du rapport du Groupe de haut niveau.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Président d'avoir organisé cette séance consacrée à une question qui revêt la plus haute importance pour la communauté internationale, à savoir le renforcement du système des Nations Unies, et d'avoir donné l'occasion aux États Membres d'exprimer leurs points de vue sur les résultats des travaux du Groupe indépendant de haut

niveau chargé d'étudier les opérations de paix, mis en place par le Secrétaire général. Je remercie également M. Ramos-Horta, Président du Groupe indépendant de haut niveau, et le Secrétaire général de leurs excellents rapports, publiés respectivement sous les cotes A/70/95 et A/70/357.

Je m'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout en rendant hommage aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour leurs efforts visant à aider les pays en crise, nous ne saurions faire abstraction des agissements honteux de certains individus qui ont terni la réputation de dizaines de milliers de soldats de la paix et d'autres membres du personnel des Nations Unies. Nous devons faire davantage pour nous attaquer à ces graves problèmes; c'est pourquoi il nous faut adopter d'autres approches, solutions et initiatives pour y faire face. Nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer un groupe indépendant de haut niveau pour examiner les pratiques passées de l'ONU en ce qui concerne ses opérations de paix.

Nous attachons une grande importance au rapport du Secrétaire général et respectons son point de vue sur la façon de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau. Toutefois, le Gouvernement de la République islamique d'Iran voudrait mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, nous devons éviter de mettre en œuvre ces recommandations de manière précipitée. Il faut d'abord les examiner de manière approfondie dans une enceinte appropriée, si nous voulons que les futures opérations de maintien de la paix soient couronnées de succès.

Deuxièmement, nous insistons sur l'importance du rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe le plus démocratique de l'ONU, pour ce qui est des opérations de maintien de la paix. C'est à l'Assemblée générale qu'incombe au premier chef le rôle et la responsabilité de formuler les concepts, les politiques et les questions budgétaires en rapport avec les opérations de maintien de la paix. À cet égard, je tiens à souligner que, conformément au paragraphe 20 du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/68/19), ce Comité est le seul organe des Nations Unies chargé

d'étudier dans son ensemble toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.

Troisièmement, le Gouvernement de la République islamique d'Iran appuie pleinement le renforcement et l'amélioration des capacités de l'ONU dans des domaines tels que l'instauration, la consolidation et le maintien de la paix, la médiation et autres, dans l'objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Quatrièmement, nous devons, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, respecter les principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de tous les États et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de leur compétence nationale.

Cinquièmement, il est essentiel de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dans toutes les opérations de paix, ainsi que les principes fondamentaux qui ont régi de telles opérations jusqu'à présent, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense. Ces principes demeurent valables et pertinents, et doivent être pleinement respectés.

Sixièmement, nous devons agir avec prudence quand nous envisageons d'adopter de nouveaux concepts pour répondre à de nouveaux besoins et demandes découlant de la complexité des opérations de maintien de la paix. Tous ces concepts doivent être formulés et adoptés par l'ensemble des Membres de l'ONU dans le cadre d'un processus intergouvernemental pertinent.

Septièmement, toute contribution visant à aider un pays hôte à établir ou à rétablir l'état de droit doit tenir compte du principe d'appropriation nationale, ainsi que de la diversité culturelle et des circonstances particulières de chaque pays.

Huitièmement, le rôle des pays hôtes dans la formulation et la mise en œuvre des activités ayant trait à la consolidation de la paix doit être pleinement reconnu.

Neuvièmement, la protection des civils est une responsabilité qui incombe au premier chef aux pays hôtes et ne doit pas servir de prétexte à une intervention militaire dans les pays en situation de conflit ou sortant de conflit.

Dixièmement, la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales incombe à l'Organisation des Nations Unies, et le rôle des accords et organismes régionaux à cet égard doit

être conforme aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

Onzièmement, nous devons tenir pleinement compte du principe de répartition géographique équitable dans la dotation en personnel et dans la structure du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Douzièmement, l'Organisation des Nations Unies doit utiliser les capacités disponibles de tous les États Membres dans les opérations de paix, notamment dans leurs composantes militaire, civile, logistique et de police. Par conséquent, toutes les demandes du Secrétariat aux États Membres relatives aux contributions aux missions de maintien de la paix doivent être faites dans la transparence et adressées à tous les pays qui fournissent ou qui peuvent fournir des contingents et du personnel de police.

Treizièmement, la République islamique d'Iran appuie pleinement les efforts visant à accorder à nouveau un rôle central aux règlements politiques pacifiques dans le cadre des efforts des Nations Unies visant à prévenir et à régler les conflits.

Enfin, il est également essentiel d'accorder toute l'attention voulue aux causes profondes des conflits, car il est clair que l'on ne peut prévenir un conflit que si ses causes profondes en sont connues.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement de ma délégation à appuyer tous les efforts déployés en faveur de l'instauration, de la consolidation et du maintien de la paix, ainsi que de la médiation, et à coopérer pleinement et de manière constructive avec le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et tous les États Membres à cet égard.

M. Zehnder (Suisse) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation de ce débat important. En effet, suite aux travaux effectués par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95) et la publication du rapport du Secrétaire général (A/70/357), il est essentiel que nous conservions la dynamique existante afin de renforcer les structures de l'ONU en matière de maintien de la paix et de prévention des conflits. À ce stade, la Suisse ne souhaite pas se plonger dans la riche substance qui est sur la table. Nous allons plutôt formuler des remarques générales sur les deux rapports et sur la voie à suivre.

La Suisse salue le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, et souhaite la mise en œuvre de ses recommandations. Le Groupe de haut niveau a su présenter une analyse équilibrée et des recommandations qui méritent d'être examinées. Ce qui fut notamment possible grâce aux larges consultations menées avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations de paix, y compris les États Membres.

La Suisse salue également le rapport du Secrétaire général, qui décrit en détail les défis entravant de manière significative le fonctionnement effectif des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, comme le manque de ressources dans certains domaines ou le manque de structures et de procédures appropriées. Nous saluons la conclusion du Secrétaire général, exprimée par ses trois priorités. Elle ouvre la voie aussi bien à des solutions politiques qu'à des améliorations en termes de gestion.

Afin de mettre en œuvre les recommandations de manière efficace, il nous apparaît souhaitable d'élaborer une feuille de route définissant de manière appropriée les tâches des différents organes de l'ONU, du Secrétariat, et les domaines de responsabilité du Conseil de sécurité et des États Membres dans la mise en œuvre de ces recommandations. Cette feuille de route définirait les diverses étapes de mise en œuvre des recommandations.

Dans ce contexte, et à l'instar du rapport, la Suisse pense que seule une approche unie permettra une mise en œuvre efficace de ces recommandations. En effet, une entité seule ne serait pas en mesure de relever les défis actuels en matière de paix et de sécurité. Une coopération étroite à l'échelle du système des Nations Unies et des partenariats solides entre les divers organismes et acteurs compétents sont indispensables.

La séance est levée à 13 heures.